

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE NOYANT - POUZAY - TROGUES

Référence du Tribunal Administratif d'ORLEANS
E 23000146 / 45 du 29 / 08 / 2023

ENQUETE PUBLIQUE

- Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'exploitation du forage des Pâtreaux à Noyant-de-Touraine,
- Préalable à l'Autorisation Environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine,
- Parcellaire en vue de l'établissement et de la Déclaration d'Utilité Publique des périmètres règlementaires de protection autour du forage.

1ère partie - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES



Enquête Publique prescrite
par Arrêté
du 13 / 09 / 23
de Mme Nadia SEGHIER
Secrétaire Générale,
par délégation de
M. Patrice LATRON
Préfet d'Indre et Loire.

Ouverte 31 jours
du Lundi 09 / 10 / 2023
au Mercredi 08 / 11 / 2023

Commissaire Enquêteur
Roland LESSMEISTER



**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

SOMMAIRE

PRÉAMBULE A L'ATTENTION DU LECTEUR SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET LES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS	Page	5
---	-------------	----------

1 - GÉNÉRALITÉS SUR LA PRÉSENTE ENQUÊTE PUBLIQUE ET SON DOSSIER	Page	7
--	-------------	----------

1.1	Objet de la présente enquête et situation contextuelle du projet	Page	7
1.2	Cadre juridique du projet présenté et de l'enquête publique	Page	19
1.3	Identification de l'Autorité Compétente, du Maître d'Ouvrage du projet et du Bureau d'Etude	Page	21
1.3.1	Autorité Compétente	Page	21
1.3.2	Maître d'Ouvrage du projet	Page	21
1.3.3	Bureau d'Etude du projet	Page	22
1.3.4	Siège de l'enquête	Page	22
1.4	Composition du dossier soumis au public	Page	22

2 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	Page	25
---	-------------	-----------

2.1	Désignation du Commissaire Enquêteur	Page	25
2.2	Synthèse de l'organisation conjointe de l'enquête	Page	25
2.3	Arrêté d'ouverture de l'enquête	Page	25
2.4	Dates et durée de l'enquête	Page	25
2.5	Publicité de l'enquête	Page	26
2.5.1	Copie de l'avis d'enquête destiné à l'affichage	Page	26
2.5.2	Date et lieux d'affichage de l'avis d'enquête	Page	26
2.5.3	Dates de publications de l'annonce légale et journaux sélectionnés	Page	26
2.5.4	Date de mise en ligne de l'avis dématérialisé et adresse du site internet	Page	26
2.5.5	Autres mesures complémentaires de publicité	Page	26
2.6	Signature du registre d'observations (papier)	Page	27
2.7	Dates et lieux d'accès du public au dossier et aux registres (papier et numérique)	Page	27
2.8	Permanences du Commissaire Enquêteur	Page	27
2.8.1	Dates, heures et lieux des permanences	Page	27
2.8.2	Analyse de la participation du public au cours de ces permanences	Page	27
2.9	Date de clôture de l'enquête et date de réception des registres d'observations	Page	28

3 - INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	Page	29
--	-------------	-----------

3.1	Auditions de personnes	Page	29
3.2	Visites de terrains	Page	32
3.2.1	1 ^{ère} visite de reconnaissance du site	Page	32
3.2.2	2 ^{ème} visite de site	Page	32

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES ANNEXES

4 - AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE		Page 35
4.1	Avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Page 35
5 - CONSULTATION DU PORTEUR DE PROJET EN FIN D'ENQUÊTE		Page 35
5.1	Date et lieu de remise du procès-verbal de synthèse	Page 35
5.2	Date et méthode de réception du mémoire du porteur de projet en réponse au procès-verbal de synthèse	Page 35
6 - OBSERVATIONS DU PUBLIC		Page 37
6.1	Analyse numérique des observations	Page 37
6.2	Commentaires apportés aux observations	Page 38
7 - ANNEXES		Page 43
	Annexe 1 - Décision de désignation du CE	Page 45
	Annexe 2 - Arrêté d'ouverture de l'enquête publique	Page 47
	Annexe 3 - Avis d'enquête destiné à l'affichage	Page 51
	Annexe 4 - Constat photographique de l'affichage réalisé par le Commissaire Enquêteur	Page 53
	Annexe 5 - Attestations de parutions des Journaux d'Annonces Légales	Page 55
	Annexe 6 - Copie d'écran de la mise en ligne de l'avis au public	Page 67
	Annexe 7 - Copie d'écran de publicité complémentaire réalisée par la commune	Page 69
	Annexe 8 - Copie de lettre recommandée aux propriétaires et des accusés réceptions	Page 71
	Annexe 9 - Copie du rapport de contrôle d'assainissement de l'habitation des Fontaines	Page 77
	Annexe 10 - Procès-Verbal de Synthèse du Commissaire Enquêteur	Page 83
	Annexe 11 - Mémoire en Réponse du Maître d'Ouvrage	Page 87

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINNE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES ANNEXES

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

PRÉAMBULE A L'ATTENTION DU LECTEUR SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET LES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

L'enquête publique : un dispositif ouvert à tous

Une enquête publique est une procédure qui permet d'assurer l'information et la participation du public sur des projets aboutis, susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement, la propriété privée, la population ou le territoire.

Elle vise à recueillir l'avis du public qui peut formuler des observations ou des contre-propositions auprès de tiers indépendants et impartiaux que sont les Commissaires Enquêteurs, mais aussi en dehors de leur présence, préalablement à la décision de l'Autorité Compétente pour autoriser ce projet.

Le public est informé réglementairement de l'organisation de l'enquête publique par des annonces légales dans les journaux, par des affiches dans la ou les communes concernées et également par une publicité sur le réseau internet.

Les Commissaires Enquêteurs : des tiers indépendants et impartiaux

Les Commissaires Enquêteurs ne sont en aucun cas responsables du projet présenté au public. Ils ne représentent pas non plus l'Autorité Compétente et organisatrice de l'enquête, la Collectivité ou le Porteur de projet.

Désignés par le Président du Tribunal Administratif d'Orléans régionalement compétent, les Commissaires Enquêteurs sont des tiers impartiaux chargés de participer à l'organisation de l'enquête, de veiller au bon déroulement de la procédure et au respect de son aspect réglementaire.

Les Commissaires Enquêteurs veillent à la bonne information du public, lui apportent leurs éclairages et assurent sa libre expression durant toute la durée de leur mission.

A l'issue de la période de l'enquête ouverte au public, les Commissaires Enquêteurs rédigent un rapport relatant le déroulement de la procédure et analysent les observations et contre-propositions du public.

L'Autorité Compétente pour prendre la décision à l'issue de l'enquête et le porteur de projet ont l'obligation de tenir compte des observations du public.

Les Commissaires Enquêteurs rédigent également des conclusions séparées dans lesquelles ils donnent leurs avis personnels et motivés sur le projet.

L'avis des Commissaires Enquêteurs constitue une aide à la décision permettant d'assurer une meilleure intégration des projets et de les rendre plus acceptables dans leur environnement général, mais il ne lie pas l'Autorité responsable appelée à autoriser le projet, dans sa décision.

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire
Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

ENQUÊTE PUBLIQUE

- Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'exploitation du forage des Pâtureaux à Noyant-de-Touraine,
- Préalable à l'Autorisation Environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine,
- Parcellaire en vue de l'établissement et de la Déclaration d'Utilité Publique des périmètres règlementaires de protection autour du forage.

1^{ère} Partie

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES ANNEXES

1 - GÉNÉRALITÉS SUR LA PRÉSENTE ENQUÊTE PUBLIQUE ET SON DOSSIER

1.1 - Objet de la présente enquête et situation contextuelle du projet

• Objet de la présente enquête

Cette Enquête Publique regroupe trois procédures parallèles mais dépendantes.

- La première est préalable à la Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'exploitation du forage des Pâtureaux à Noyant-de-Touraine.
- La seconde concerne l'autorisation environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine.
- La troisième enfin, est une enquête parcellaire en vue de l'établissement des périmètres règlementaires de protection autour du forage et de leur Déclaration d'Utilité Publique.
Dans le cas présent, les périmètres de protection "immédiate" et "rapprochée" sont retenus.

Ces trois procédures relèvent du Code de l'Environnement et du Code de la Santé Publique.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de NOYANT - POUZAY - TROGUES est le porteur du projet soumis à cette enquête.

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

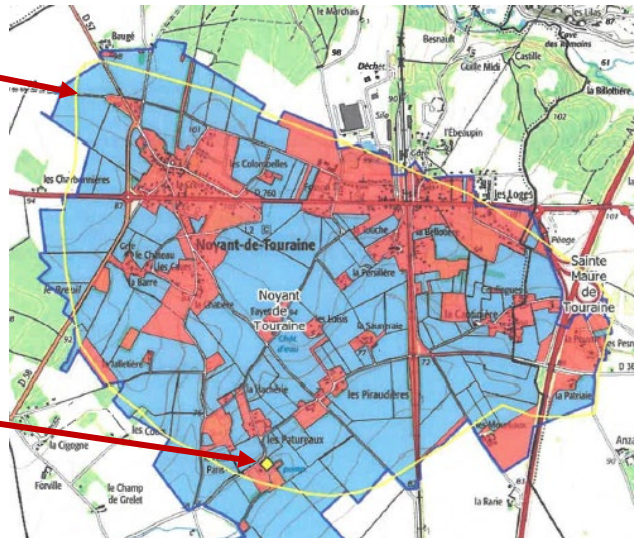
par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES ANNEXES

Plan de l'Aire d'Alimentation de Captage

Périmètre ZP - AAC

Captage de la Source des Pâturaux



Bien que le SIAEP ait engagé une démarche d'amélioration de la qualité de l'eau puisée actuellement dans la source des Pâturaux, celle-ci est toujours dégradée. Cette source du Turonien, vulnérable aux activités humaines de surface présente une mauvaise qualité de l'eau avec des teneurs en nitrates et pesticides au-dessus des limites réglementaires fixées par la loi.

Les polluants dépassant les seuils d'admissibilité sont les suivants :

- ⇒ Nitrates
- ⇒ Pesticides dont,
 - Atrazine
 - Déséthylatrazine
 - Simazine
 - Desisopropylatrazine

Aujourd'hui, pour obtenir une eau conforme pour sa distribution en eau potable, le SIAEP achète actuellement de l'eau à la Commune de SAINTE MAURE DE TOURAINE, qu'il mélange avec celle de sa propre source. Cette dilution permet d'atteindre les paramètres sanitaires légaux requis.

Les besoins actuels du SIAEP (*source dossier d'enquête*) en eau potable sont de l'ordre de :

- ⇒ 60 000 m³/an puisés dans la source des Pâturaux, représentant 40% de l'apport total
- ⇒ 85 000 m³/an achetés à la Commune de SAINTE MAURE DE TOURAINE, représentant 60% de l'apport total

Soit un apport total de 145 000 m³/an.

Les dernières études réalisées à la demande du SIAEP sur l'interconnexion avec les collectivités avoisinantes dont SAINTE MAURE DE TOURAINE, laissent présager à l'horizon 2030 des difficultés d'approvisionnement avec un potentiel d'export depuis cette dernière quasiment nul en période de pointe.

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

Le SIAEP souhaite donc exploiter un nouveau forage d'eau réalisé au cours du 3^{ème} trimestre 2019 dans la nappe du Cénomaniens (profondeur 98 m) afin de sécuriser l'approvisionnement de ses abonnés. La nappe du Cénomaniens plus "pure" permettrait une dilution sur place et rendrait autonome la production d'eau potable du SIAEP.

Aujourd'hui, le SIAEP demande un volume annuel d'eau potable tiré du nouveau forage des Pâturaux :
⇒ de l'ordre de 105 000 m³/an (20 000 m³/an de plus que le volume acquis auprès de la Commune de Sainte Maure de Touraine)
⇒ à raison d'un débit nominal de 35 m³/h
⇒ pour un volume quotidien moyen de 290 m³/jour (débit de pointe 700 m³/jour)

Le volume final nécessaire projeté par le SIAEP sera dans ce cas de 175 000 m³/an représentant ainsi une augmentation globale de 20 % du volume actuel si la proportionnalité du mélange des eaux reste identique à celle d'aujourd'hui. Ce niveau de besoin n'est pas justifié clairement dans le dossier soumis au public et nécessite une précision. Cette précision sera demandée à l'occasion de l'établissement du Procès-Verbal de Synthèse.

Dans le cadre du Procès-Verbal de Synthèse, le Président du SIAEP confirme le volume d'eau demandé, indiquant par ailleurs que ce dernier prend en compte, le risque éventuel de dégradation supplémentaire de l'eau de la source des Pâturaux dans l'avenir et l'objectif prioritaire qu'est celui de desservir en toutes circonstances la population des 3 communes de NOYANT DE TOURAINE, POUZAY et TROGUES (Réponse à la question complémentaire du Commissaire Enquêteur du Mémoire En Réponse porté en annexe 11).

Le traitement envisagé des eaux prélevées consistera en une déferrisation et une chloration.

Le nouveau forage a déjà été réalisé conformément à l'Arrêté forage du 11 septembre 2003 et au Code Minier. Il est achevé depuis le 21 octobre 2019 et descend à une profondeur de 98 m ; il est répertorié dans la base de la Banque du Sous-Sol du Bureau de Recherches Géologiques et Minières sous n° BSS004CDUP.

Pour information, la source captée actuelle est répertoriée sous n° BSS001KCPB depuis le 1^{er} janvier 1960.



Nouveau forage (photo CE 14/09/23)



Captage actuel (photo CE 14/09/23)

NB ➔ *Depuis la réalisation du forage et la constitution du dossier d'enquête, des travaux de sécurisation de site (clôtures) demandés par l'hydrogéologue agréé ont été réalisés ainsi que la construction d'une unité de traitement de l'eau (déferrisation).*

• Population concernée

La comparaison des données INSEE, SUEZ Consulting et VEOLIA laisse apparaître plusieurs différences dans le nombre d'habitants et le nombre d'abonnements.

Si le décalage des données n'est pas important, il nécessite néanmoins d'être corrigé ou expliqué. Ces questions seront abordées au cours de l'audition du Président du SIAEP (*Chapitre 3.1*).

La population retenue sera donc celle du délégataire VEOLIA détenteur des données les plus récentes et les plus proches de la réalité et confirmées par le Président du SIAEP au cours de notre entretien du 29 septembre 2023, soit 2434 habitants et 1150 abonnés.

• **Situation environnementale du forage des Pâtureaux** (source Dossier SUEZ Consulting)

Le site du forage se trouve dans un secteur de prairies et de cultures.

Le forage des Pâtureaux et ses périmètres de protection se trouvent hors des sources potentielles de pollution :

- ⇒ Assainissement
- ⇒ Stockage d'hydrocarbures
- ⇒ Ouvrages hydrauliques souterrains
- ⇒ Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- ⇒ Sols pollués au titre des sites industriels, abandonnés ou en activité, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement
- ⇒ Elevages
- ⇒ Zones d'épandages
- ⇒ Puits d'irrigations

Le forage des Pâtureaux se trouve à proximité d'une route départementale (RD368) à faible trafic ; cette situation a fait l'objet d'une préconisation de l'hydrogéologue agréé (voir paragraphe ci-après "Périmètres de protection")

Le forage des Pâtureaux ne se trouve pas en zone inondable (PPRI -Val de Vienne 37).

Le forage des Pâtureaux n'est pas localisé :

- ⇒ Sur un site Natura 2000
- ⇒ Dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
- ⇒ Ou dans toute autre secteur de protection d'espèces ou de nature

On peut toutefois noter la présence éloignée du Parc Loire Anjou Touraine dont la Commune de TROGUES fait partie.

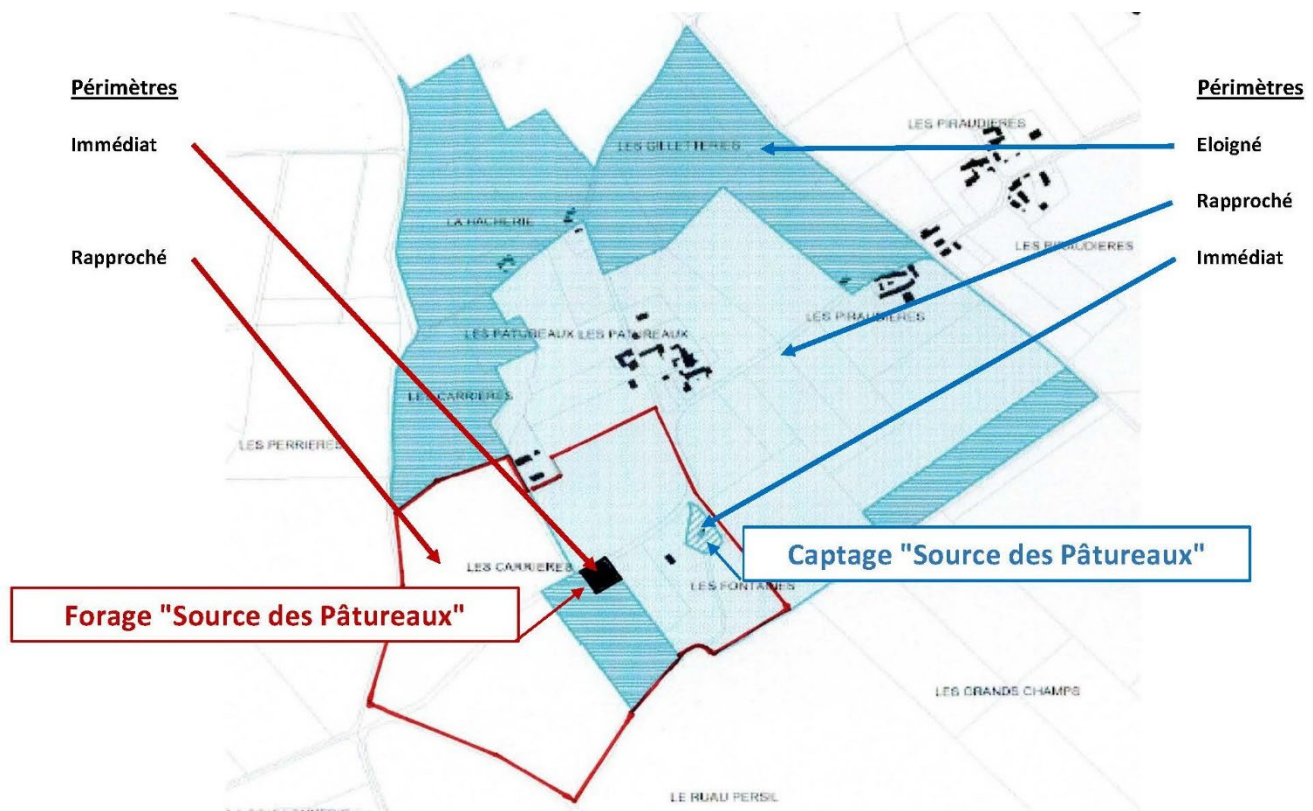
Au regard de la distance le séparant des autres ouvrages hydrauliques (2 km au plus près), le forage ne devrait créer aucune incidence sur ces ouvrages environnants.

L'Arrêté du 7 juillet 2023 portant décision de l'Autorité Environnementale après examen au cas par cas dispense le porteur de projet d'une Etude Environnementale.

• Périmètres de protection

Le nouveau forage a été réalisé dans le Périmètre de Protection Rapprochée du captage de la source des Pâtureaux conformément à l'arrêté "forage" du 11 septembre 2003 et à l'arrêté préfectoral du 24 février 1997.

Les périmètres de protection des deux alimentations (captage de la source et forage) se recoupent augmentant ainsi un peu plus la surface faisant l'objet de protection particulière autour des deux "points d'eau" source et forage.



Le forage se trouve à proximité immédiate de parcelles habitées et construites (ZK39, 40 et 50) ainsi que de la route départementale RD 368.

Les eaux usées de l'habitation principale semblent traitées par un système individuel (fosse "toutes eaux" et épandage) ; à l'exception du rappel de l'obligation de suivre la réglementation en vigueur, l'hydrogéologue n'a pas émis de recommandation sur ce point.

A l'inverse, la présence de la route départementale RD368 a fait l'objet d'une préconisation de l'hydrogéologue agréé. Un fossé collecteur étanche le long de la voie, tout au long du Périmètre Immédiat, doit être réalisé avec son exutoire. Cet exutoire est proposé par l'hydrogéologue dans le bassin de décantation de l'unité de déferrisation du forage.

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES ANNEXES

Le forage des Pâtureaux n'a pas fait l'objet d'un périmètre de Protection éloigné.

Ce forage se trouve depuis le 28 mars 2022 dans une Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage (ZP-AAC).

Pour le nouveau forage, les parcelles concernées par les périmètres de protection, leurs surfaces et leurs propriétaires sont les suivantes :

	Surface	Parcelles concernées		
Périmètre de Protection Immédiate	1 076 m ²	ZK 87	0ha 10a 76ca	SIAEP
Périmètre de Protection Rapprochée	145 804 m ² (14ha 58a 04ca)	ZK 1	4ha 52a 50ca	M. GOURON
		ZK 5	2ha 52a 10ca	M. et Mme MONTIER
		ZK 37	0ha 17a 60ca	SIAEP
		ZK 38	0ha 05a 20ca	Commune de Noyant
		ZK 39	0ha 79 a 00ca	M. et Mme FRADET
		ZK 40	0ha 53a 00ca	M. et Mme FRADET
		ZK 42	3ha 73a 30ca	GFA du Temple
		ZK 50	0ha 89a 00ca	M. et Mme FRADET
		ZK 89	0ha 07a 04ca	SIAEP
		ZK 90	1ha 29a 60ca	M. COURSON

Conformément à la réglementation des Enquêtes Parcellaires, une lettre recommandée indiquant les informations foncières des propriétaires concernés et les informant du déroulement de la présente enquête a été envoyée à ces derniers.

Les accusés réception de chacun des destinataires de ce courrier attestent que tous ont reçu ce courrier **(Documents portés en annexe 8)**.

NB ➔ Précisions sur les différents périmètres pour le public non initié, lecteur du présent rapport

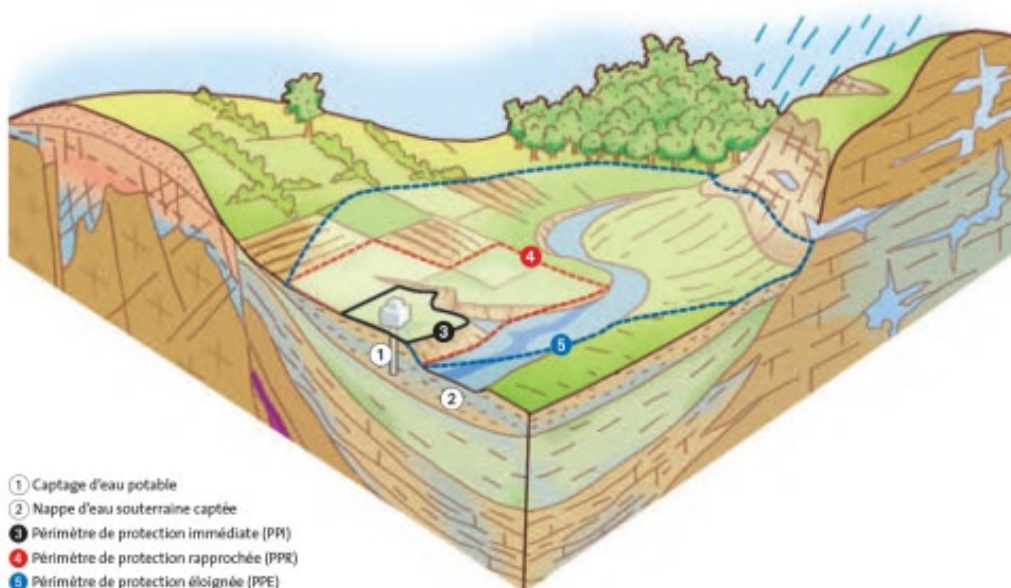
Si, l'autorisation d'exploitation du forage des Pâturaux, l'autorisation environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine et l'enquête parcellaire sont des procédures administratives légales dictées par l'objectif de protéger les consommateurs d'eau potable, l'application de Périmètres de Protection de captage sont quant à eux en plus, assortis de règles contraignantes applicables à tous dont les conséquences en termes d'utilisation des surfaces peuvent être importantes.

Les Périmètres de Protection de Captage (PPC) sont des dispositifs rendus obligatoires par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article L-1321-2 du code de la santé public). Ils sont rendus officiels par Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Ils constituent la limite de l'espace réservé réglementairement autour d'un captage utilisé pour l'alimentation en eau potable, visant à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur ce point de prélèvement d'eau.

Les différents périmètres de protection :

- ⇒ **Le Périmètre de Protection Immédiate (PPI)** représente le site de captage clôturé. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.
- ⇒ **Le périmètre de protection rapprochée (PPR)** est un secteur plus vaste pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à des prescriptions particulières. Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.
- ⇒ **Le périmètre de protection éloignée (PPE)** est un périmètre facultatif qui est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes.



Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

- **Budget prévisionnel du projet**

Une notice économique est jointe au projet ; celle-ci fait état des différents postes de dépenses sans mentionner le forage en lui-même, déjà réalisé et inscrit sur un exercice comptable précédent.

La définition de ces postes s'appuie essentiellement sur les préconisations de l'hydrogéologue ou sur les travaux réellement justifiés.

Pour le Périmètre de Protection Immédiate, 14400 € sont estimés (7 200 € pour la clôture et le portail - 5 200 € pour la plantation d'une haie périphérique - 2 000 € pour la mise sous alarme intrusion du périmètre). Ce montant semble cohérent.

Pour le Périmètre de Protection Rapprochée 6 000 € sont réservés à la réalisation du fossé collecteur étanche d'une longueur de 60 ml.

A l'éclairage de mon entretien du 9 octobre 2023 avec le Responsable technique du secteur au Service Territorial d'Aménagement Sud-Ouest du Département d'Indre et Loire, il me semble que ce montant est largement inférieur au montant qui sera nécessaire pour réaliser des travaux de protection efficaces (*longueur de fossé busé et aménagements adaptés*).

• Situation administrative de la collectivité

Les 3 Communes de NOYANT DE TOURAINE, POUZAY et TROGUES font parties de l'arrondissement de CHINON et du Canton de SAINTE MAURE DE TOURAINE. Elles sont 3 des 40 communes qui composent la Communauté de Communes "Touraine Val de Vienne" (CCTVV) en Indre et Loire.

CCTVV



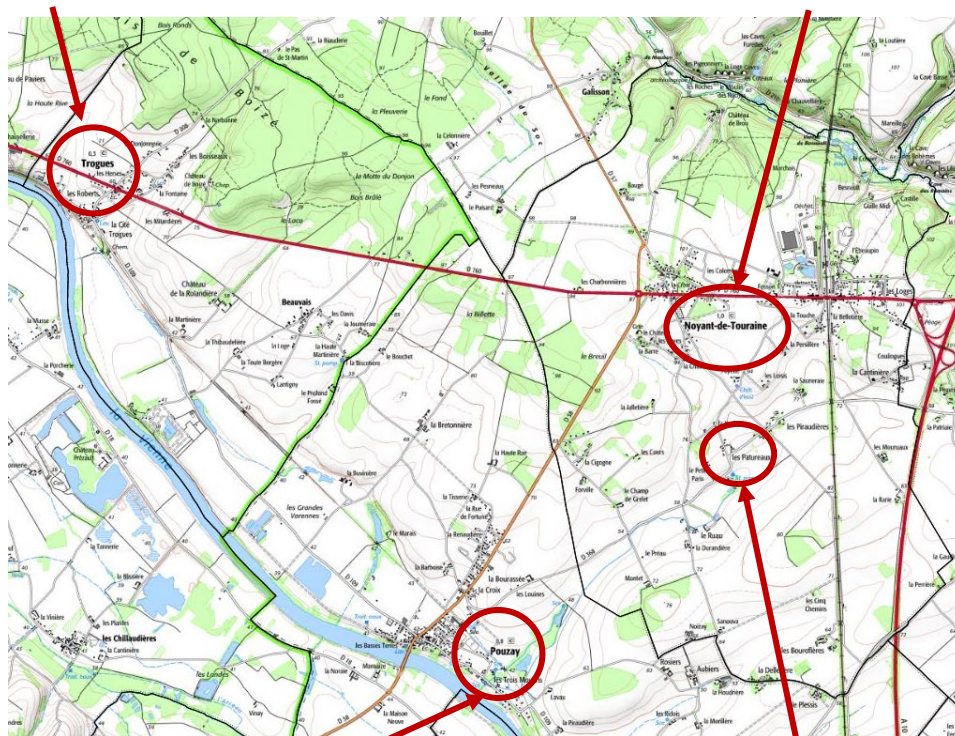
SIAEP NOYANT POUZAY TROGUES



Le SIAEP de NOYANT - POUZAY - TROGUES a son siège et son site de production sur la Commune de NOYANT DE TOURAINE.

TROGUES

NOYANT DE TOURAINE



POUZAY

Les Pâtreaux

La gestion des sols de la CCTVV est assurée par un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Ce PLUI comporte réglementairement une annexe sanitaire qui laisse apparaître le captage des Pâtreaux et les servitudes associées (AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles).

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtreaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

1.2 - Cadre juridique du projet présenté et de l'enquête publique

- Code de l'Environnement, Titre Ier du livre II "Eaux et milieux aquatiques" (parties Législative et Réglementaire).
- Code de la Santé Publique, Titre II du livre III "Sécurité sanitaire des eaux et des aliments" (parties Législative et Réglementaire).
- Code de l'Environnement et notamment l'article R.122-2, relatif à l'évaluation environnementale et à l'étude d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements.
- Arrêté du 7 juillet 2023 portant décision de l'Autorité Environnementale après examen au cas par cas.
- Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 et suivant et R.123-1 et suivant, relatifs aux enquêtes publiques environnementales.
- Arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique.
- Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique et notamment l'article R.131-6 relatif à la notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie dans le cadre de l'identification des propriétaires dans les enquêtes parcellaires.
- Code des Relations entre le Public et l'Administration.
- Code de l'Urbanisme.
- Décision n° E 23000146 / 45 en date du 29 août 2023, de Madame Anne LEFEBVRE-SOPPELSA Présidente déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans, désignant le Commissaire Enquêteur.
- Arrêté Préfectoral en date du 13 septembre 2023, de Madame Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de Monsieur Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire, ouvrant et organisant l'enquête publique.

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

1.3 - Identification de l'Autorité Compétente, du Maître d'Ouvrage du projet, du Bureau d'Etude et du siège de l'enquête

1.3.1 - Autorité Compétente (AC)

Ref. Code de l'Env. Art. L.123-3 et R 123-3

Le Préfet d'Indre et Loire est l'Autorité Compétente pour ouvrir et organiser la présente Enquête Publique.

Durant toute l'enquête, de la période de préparation à partir de la nomination du Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans jusqu'à la remise du rapport, Monsieur Thibaud DESHAIES était le représentant de l'Autorité Compétente auprès de moi.

*M. Thibaud DESHAIES, Chargé des dossiers IOTA
Service d'Animation Interministériel des Politiques Publiques - Bureau Environnement
Préfecture d'Indre et Loire - 15 rue Bernard Palissy - 37925 TOURS Cedex 9*

1.3.2 - Maître d'Ouvrage du projet (MO)

Ref. Code de l'Env. Art. R.123-8 et R.123-9

Le Maître d'Ouvrage du projet est Monsieur Michel FORGEON Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Communes de NOYANT DE TOURAINE, POUZAY et TROGUES (SIAEP).

Le SIAEP de NOYANT-POUZAY-TROGUES a été créé le 1^{er} mars 1983.

C'est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) autrement appelé Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) qui exerce la compétence distribution de l'eau potable sur son territoire.

La population couverte par cette distribution est évaluée à 2 434 habitants en 2022.

Le siège du SIAEP de NOYANT-POUZAY-TROGUES est fixé à la mairie de NOYANT DE TOURAINE.

Durant toute la période de l'enquête, Madame Mélanie DEMAY Secrétaire du SIAEP était la représentante du SIAEP auprès de moi.

*Mme Mélanie DEMAY
SIAEP DE NOYANT-POUZAY-TROGUES - 1 place de la Mairie - 37800 NOYANT DE TOURAINE*

Gestionnaire du réseau d'eau potable

Le SIAEP a chargé l'entreprise VEOLIA de la gestion de la production et de la distribution d'eau potable par le biais d'un contrat de Délégation de Service Public pour 11 années du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2028.

1.3.3 - Bureau d'Etude du Projet (BE)

Le Bureau d'Etude qui a accompagné le Maître d'Ouvrage dans la préparation de son projet et la présente enquête est l'Agence de Tours de la Société SUEZ Consulting.

Monsieur Philippe BARON était le Chargé de projet pour SUEZ Consulting.

Société SUEZ Consulting - Parc de l'Île, 15/27 Rue du Port - 92022 NANTERRE CEDEX

Société SUEZ Consulting - Agence Tours - 7/9 rue du Luxembourg - 37071 TOURS CEDEX 2

1.3.4 - Siège de l'enquête

Ref. Code de l'Env. Art. R.123-9

Le siège de l'enquête a été fixé à la Mairie de NOYANT DE TOURAINE.

La personne responsable de l'accueil de l'enquête publique pour la Mairie de NOYANT DE TOURAINE était Madame Mélanie DEMAY Secrétaire de Mairie.

Mairie de NOYANT DE TOURAINE - 1 place de la Mairie - 37800 NOYANT DE TOURAINE

1.4 - Composition du dossier soumis au public (dossiers Technique et Administratif)

Ref. Code de l'Env. Art. L.123-12 et R.123-8

Le dossier d'enquête soumis au public se présentait en deux parties distinctes :

- La 1^{ère} partie (Technique) concernant le projet en lui-même, composée de :
 - ⇒ La pièce n°1 Notice explicative.
 - ⇒ La pièce n°2 Notice technico-économique.
 - ⇒ La pièce n°3 Délibération du Comité Syndical du SIAEP.
 - ⇒ La pièce n°4 Résultats des analyses d'eau.
 - ⇒ La pièce n°5 Compte rendu de fin de travaux et compléments demandés par l'hydrogéologue agréé.
 - ⇒ La pièce n°6 Rapport de l'hydrogéologue agréé.
 - ⇒ La pièce n°7 Plan des périmètres de protection immédiate et rapprochée.
 - ⇒ La pièce n°8 Liste des parcelles seules.
 - ⇒ La pièce n°9 Etat parcellaire complet.
 - ⇒ Le dossier "Loi sur l'Eau" au titre des rubriques 1.1.20 et 1.3.1.0.

Une version complète de ce dossier était également consultable en ligne sur le site internet de l'Autorité Compétente, la Préfecture d'Indre et Loire, depuis le 18 septembre 2023 et durant toute l'enquête 24h/24 sur l'adresse électronique suivante :

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

- La 2^{ème} partie (Administrative) liée à la procédure d'Enquête Publique, composée de :
 - ⇒ La Décision de désignation du Commissaire Enquêteur du Président du Tribunal Administratif d'Orléans.
 - ⇒ L'Arrêté préfectoral ouvrant et organisant l'Enquête Publique, du Préfet d'Indre et Loire.
 - ⇒ L'Avis de la Direction Départementale des territoires d'Indre et Loire sur la complétude du dossier et l'accord de passage à l'Enquête Publique.
 - ⇒ L'Avis de l'Agence Régionale de Santé de la Région Centre Val de Loire sur la complétude du dossier et l'accord de passage à l'Enquête Publique.
 - ⇒ L'Arrêté de la Préfecture de la Région Centre Val de Loire / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, portant décision après "examen au cas par cas".
 - ⇒ L'Avis de l'Enquête Publique destiné à l'affichage.
 - ⇒ Les 4 copies des annonces légales de l'Enquête Publique.

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

⇒ La Délibération du Conseil Municipal de NOYANT DE TOURAINE en date du 13 octobre 2023, concernant l'avis du Conseil sur le sujet mis à l'enquête publique.

⇒ Le registre papier des observations écrites ou déposées en Mairie.

Les observations pouvaient également être déposées sur le site internet de l'Autorité Compétente durant toute l'enquête 24h/24 sur l'adresse électronique suivante :

pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr

➤ Ont été rajoutés par mes soins à l'ouverture de l'enquête le 9 octobre 2023 :

⇒ La copie de la lettre recommandée envoyée aux propriétaires des parcelles concernées par l'établissement des Périmètres de Protection.

⇒ Les accusés réception de chacun des destinataires de ce courrier attestant de la bonne réception du courrier **(Ces documents sont également portés en annexe 8)**.

2 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2.1 - Désignation du Commissaire Enquêteur (CE)

Ref. Code de l'Env. Art. L.123-3, L.123-4, R.123-4 et R.123-5

(Décision de désignation du CE portée en annexe 1)

Après vérification de ma neutralité et de mon indépendance vis-à-vis du projet, j'ai été désigné par Décision n° E23000146/45 de Madame Anne LEFEBVRE-SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans en date du 29 août 2023.

2.2 - Synthèse de l'organisation conjointe de l'enquête

Ref. Code de l'Env. Art. R.123-9

Une première réunion d'organisation a eu lieu le 11 septembre 2023 au Bureau Environnement de la Préfecture d'Indre et Loire avec Monsieur Thibaud DESHAIES. Le dossier du projet dans sa version papier m'a été remis à cette occasion. Une version dématérialisée m'avait été envoyée par télétransmission quelques jours auparavant (31/08/23).

Une seconde réunion, nécessaire à la mise en place des modalités pratiques de l'enquête et à la vérification de l'accessibilité du public, a eu lieu le 14 septembre 2023 en Mairie de NOYANT DE TOURAINE avec Madame Mélanie DEMAY. A cette occasion, le dossier dans sa version papier a été déposé par mes soins en Mairie.

2.3 - Arrêté d'ouverture de l'enquête

Ref. Code de l'Env. Art. R.123-9

(Arrêté d'ouverture de l'enquête publique porté en annexe 2)

L'ouverture de l'Enquête Publique a été prononcée par Arrêté Préfectoral par Madame Nadia SEGHIER Secrétaire Générale de la Préfecture d'Indre et Loire le 13 septembre 2023.

2.4 - Dates et durée de l'enquête

Ref. Code de l'Env. Art. L.123-9

L'enquête a été ouverte durant 31 jours, du Lundi 9 Octobre 2023 au Mercredi 8 Novembre 2023 à 17h00.

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)

et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

2.5 - Publicité de l'enquête

Ref. Code de l'Env. Art. L.123-10 et R.123-11

2.5.1 - Copie de l'avis d'enquête destiné à l'affichage

(Avis au public porté en annexe 3)

Une maquette conforme de l'Avis d'Enquête destiné à l'affichage a été fournie par l'Autorité Compétente au Maître d'Ouvrage pour réalisation et affichage.

2.5.2 - Date et lieux d'affichage de l'avis d'enquête

(Constat photographique de l'affichage réalisé par le CE porté en annexe 4)

Le 22 septembre 2023 à 14 heures, j'ai constaté un affichage règlementairement mis en œuvre devant les locaux de la Mairie de la Commune de NOYANT DE TOURAINE sur le panneau d'affichage officiel habituel, ainsi que sur le site du forage des Pâturaux au lieu-dit les Fontaines le long de la clôture de la parcelle accueillant les installations d'alimentation en eau potable.

2.5.3 - Dates de publications de l'annonce légale et journaux sélectionnés

(Ensemble des documents attestant des parutions dans les Journaux d'Annonces Légales porté en annexe 5)

La publication de l'Avis d'enquête au public a été réalisée à deux reprises dans deux journaux agréés pour la diffusion d'annonces légales dans le département d'Indre et Loire.

⇒ 1^{ère} publication

- La Nouvelle République - Edition d'Indre et Loire du 23 septembre 2023.
- La Nouvelle République du Dimanche - Edition d'Indre et Loire du 24 septembre 2023.

⇒ 2^{ème} publication

- La Nouvelle République - Edition d'Indre et Loire du 14 octobre 2023.
- La Nouvelle République du Dimanche - Edition d'Indre et Loire du 15 octobre 2023.

2.5.4 - Date de mise en ligne de l'avis dématérialisé et adresse du site internet

(Copie d'écran de la mise en ligne de l'avis au public portée en annexe 6)

J'ai constaté la mise en ligne de l'Avis d'enquête au public le 18 septembre 2023 sur le site internet de la préfecture à l'adresse :

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

2.5.5 - Autres mesures complémentaires de publicité

(Copie d'écran du site de la Commune de NOYANT DE TOURAINE portée en annexe 7)

A titre complémentaire, l'annonce de l'enquête publique a été relayée sur le site internet de la Commune de NOYANT DE TOURAINE à partir du 22 septembre 2023. Le public pouvait par l'intermédiaire d'un lien électronique consulter le dossier sur le site ad hoc de la Préfecture.

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

2.6 - Signature du registre d'observations (papier)

Ref. Code de l'Env. Art. R.123-13

J'ai personnellement paraphé le registre d'observations le 11 septembre 2023. Ce registre a été déposé en Mairie de NOYANT DE TOURAINE à l'occasion de ma rencontre avec Madame Mélanie DEMAY.

2.7 - Dates, lieux et horaires d'accès du public au dossier et aux registres (papier et numérique)

Ref. Code de l'Env. Art. L.123-12 et R.123-10

Le public a eu accès au dossier papier et au registre d'observations en Mairie de NOYANT DE TOURAINE du Lundi 9 octobre au Mercredi 8 novembre suivant les indications du tableau ci-dessous :

	Matin	Après-midi
Lundi	De 8h30 à 12h00	
Mardi	De 8h30 à 12h00	
Mercredi		De 13h30 à 17h00
Jeudi	De 8h30 à 12h00	
Vendredi	De 8h30 à 12h00	
Samedi	De 8h30 à 11h30	

Un poste informatique était tenu à disposition du public également pour la consultation du dossier dans sa version numérique en salle du Conseil.

2.8 - Permanences du Commissaire Enquêteur

2.8.1 - Dates, heures et lieux des permanences

Je me suis tenu à disposition du public au cours de 3 permanences, les 9 et 26 octobre ainsi que le 8 novembre 2023.

2.8.2 - Analyse de la participation du public au cours de ces permanences

► Permanence n°1 le Lundi 9 Octobre 2023 de 9h00 à 12h00

- Aucun visiteur ne s'est présenté ce jour
- Aucune observation n'a été enregistrée

► Permanence n°2 le Jeudi 26 Octobre 2023 de 9h00 à 12h00

- Aucun visiteur ne s'est présenté ce jour
- Aucune observation n'a été enregistrée

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

► **Permanence n°3 le Mercredi 8 Novembre 2023 de 14h00 à 17h00**

- 3 visiteurs se sont présentés ce jour
- 2 observations ont été enregistrées sur le registre papier en Mairie de NOYANT DE TOURAINE.

Si de nombreuses enquêtes publiques enregistrent de très faibles participations, il est toutefois regrettable que celle-ci, qui concerne spécifiquement certains propriétaires terriens dans leurs droits du sol mais aussi dans l'usage de leurs terrains, n'ait que très peu mobilisé ces derniers.

L'enquête publique s'est parfaitement déroulée et aucun événement tendant à la remettre en cause n'a été rencontré.

L'accès du public au dossier d'enquête ainsi qu'aux différents registres d'observations (matériel ou dématérialisé), n'a fait l'objet d'aucun empêchement ou contrainte.

2.9 - Date de clôture de l'enquête et date de réception des registres d'observations

Ref. Code de l'Env. Art. R.123-18

J'ai personnellement clos l'enquête et le registre d'observations le 8 novembre 2023 à l'issue de la dernière permanence à 17h00.

J'ai pris en charge le registre et l'ensemble des éléments et pièces du dossier après la clôture de l'enquête.

3 - INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

3.1 - Auditions de personnes

Ref. Code de l'Env. Art. L.123-13 et R.123-16

➤ **Audition du Maître d'Ouvrage porteur du projet Monsieur Michel FORGEON Président du SIAEP :**
Réalisée le Vendredi 29 Septembre 2023 à 10h00 - Etaient présents Monsieur Michel FORGEON et Madame Mélanie DEMAY Secrétaire du SIAEP.

Au cours de cet entretien, plusieurs sujets concernant l'exploitation et la protection du forage ont été abordés.

Il est apparu nécessaire de préciser certains chiffres et valeurs du dossier soumis à l'enquête (nombre d'habitants, nombre d'abonnés et encore volume d'eau envisagé depuis le nouveau pompage). J'ai à cette occasion, demandé à Monsieur FORGEON de quantifier le nombre d'abonnés non domestiques.

Données concernant la population des communes

(Source INSE Population légale 2020)

Commune	Nombre d'habitants (Nombre de ménages)	Nombre de logements (% de Résidences principales)
NOYANT DE TOURAINE	1179 (474)	516 (92%)
POUZAY	900 (380)	452 (84%)
TROGUES	291 (135)	176 (77%)
Total	2370 (989)	1144

Données du dossier d'enquête (Source SUEZ Consulting - Dossier soumis à l'enquête)

Nombre total d'habitants	Nombre total d'abonnés
2375	1129

Données du délégataire

(Source VEOLIA - Rapport annuel du délégataire - Mai 2023)

Nombre total d'habitants	Nombre total d'abonnés
2434	1150

La couverture de l'ensemble du territoire des 3 communes de NOYANT DE TOURAINE, POUZAY et TROGUES par le SIAEP devra aussi être confirmée ou devra faire l'objet des précisions nécessaires à une bonne compréhension du dossier.

Deux sujets nécessitant une attention plus particulière ont également été débattus :

- celui de la présence d'une habitation dans le périmètre rapproché du forage et l'état de l'assainissement de cette construction, ce point n'ayant pas fait l'objet d'une préconisation ni d'une recommandation dans le rapport de l'hydrogéologue,
- celui de la réalisation d'un fossé étanche le long de la route départementale RD368 et de son exutoire.

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES ANNEXES

Les réponses et les précisions qui nécessitent quelques recherches ou vérifications seront transmises par courriel dès le jour de l'entretien ainsi que le 5 octobre suivant :

- une copie d'un courrier au propriétaire de la maison de la route des Fontaines relatif au dernier contrôle d'assainissement et la copie du rapport du SPANC (**Document porté en annexe 9**).
- une copie d'un mail échangé avec le Service Territorial d'Aménagement Sud-Ouest d'Indre et Loire sur la dérivation des eaux pluviales de la route RD 368 pour protéger la Source des Pâtureaux.
- l'information du nombre d'habitants et d'abonnés arrêtés (2434 et 1150).
- l'information du nombre de 53 "gros consommateurs" représentant 22.4 % des abonnés (consommation supérieure à 200 m³/h).
- l'information sur l'absence de raccordement pour certaines habitations.
- l'information sur la desserte du petit hameau de Chenevelle à POUZAY par un autre Syndicat d'alimentation en eau potable.

► **Entretien téléphonique avec l'hydrogéologue agréée en charge de l'avis sur la protection du nouveau forage Madame Hélène GALIA :**

Réalisé le Mardi 3 Octobre 2023 à 11h00

Ce court entretien téléphonique avait pour objectif d'obtenir des précisions sur les préconisations émises dans le cadre de l'avis sur la protection du nouveau forage :

- Sur la présence de l'assainissement de la maison située dans le périmètre rapproché du nouveau forage mais aussi du captage de la source des Pâtûreaux, Madame GALIA estime que le risque de pollution de la nappe Cénomaniennne est insignifiant compte tenu de sa profondeur et de la qualité des couches de matériaux situées entre la surface et la nappe elle-même. Toutefois, l'épandage de l'installation d'assainissement doit impérativement être remis et maintenu en bon état.
- Concernant le fossé le long de la Route Départementale RD368, l'éloignement de tout écoulement des eaux pluviales sales est l'objectif pour assurer une bonne protection du forage. Son exutoire doit être pour la même raison éloigné de ce forage.

Madame GALIA a précisé qu'il n'entrait pas dans sa mission d'estimer l'ampleur et le coût des travaux d'infrastructures conséquents à ses préconisations (*dans le dossier 6 000 € ont été budgétés pour 60 m de fossé "étanché"*).

► **Rencontre sur site avec Monsieur Alain KULPA Responsable de secteur du Service Territorial d'Aménagement Sud-Ouest du Conseil Départemental d'Indre et Loire :**

Réalisée le Lundi 9 Octobre 2023 à 12h15

Cette rencontre sur place avec Monsieur KULPA m'a permis de comprendre parfaitement les intentions du Conseil Départemental pour améliorer la situation en termes de ruissellement des eaux pluviales et de déversement accidentel d'hydrocarbure par les véhicules empruntant la RD 368

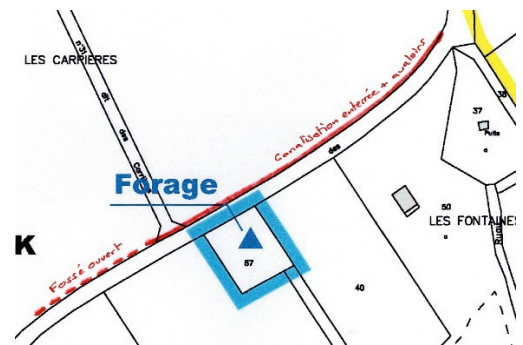
Les travaux de busage, de pose d'avaloirs et de bordures le long de l'accotement Nord de la RD 368, entre le virage devant l'accès de la source des Pâturaux Route des Fontaines jusqu'au-delà du carrefour de cette même route avec le CR 31 dit "des Carrières" débiteront au cours de ce mois d'octobre.

Ces travaux permettront de respecter les préconisations de l'hydrogéologue pour assurer l'intégrité du forage des Pâturaux (PPI et PPR) mais aussi en améliorant la protection de la source en supprimant les déversements actuels.

— **Longueur du busage et du fossé**

Les travaux s'effectueront sur une longueur proche de 200 m.

Ces aménagements feront l'objet d'une seconde visite de site de ma part.



Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

3.2 - Visites de terrains

Ref. Code de l'Env. Art. L.123-13 et R.123-15

3.2.1 – 1^{ère} visite de reconnaissance du site

La présence du Maître d'Ouvrage n'étant pas nécessaire, j'ai réalisé seul une visite de reconnaissance du site à l'issue de mon entretien avec la Secrétaire de Mairie, le 14 septembre 2023.



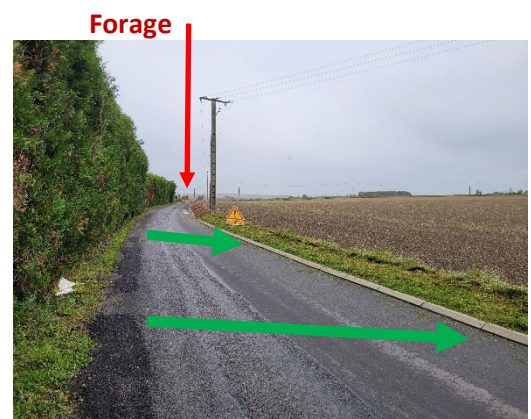
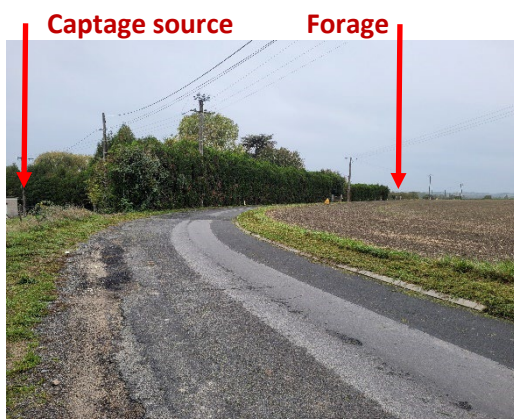
Forage et unité de traitement de l'eau



Forage

3.2.2 – 2^{ème} visite de site

Cette seconde visite du site le 26 octobre 2023, m'a permis de constater la réalisation par le Service Territorial d'Aménagement du Conseil Départemental, des travaux d'aménagement dans l'esprit de la préconisation de l'hydrogéologue agréée pour protéger le forage, dans l'emprise du Périmètre de Protection Rapprochée.



Pente et sens d'écoulement →

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAIN (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

Forage



Aménagements



Pose de bordures pour canaliser les eaux de ruissellement vers un busage étanche via plusieurs avaloirs



Création d'un exutoire par un fossé drainant en aval lointain du forage

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

4 - AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

4.1 - Avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

L'Autorité Environnementale a été saisie règlementairement dans le cadre de la procédure "au cas par cas", pour savoir si ce projet devait faire l'objet d'une évaluation environnementale au regard de ses possibles impacts notables sur l'environnement.

La décision de l'exemption d'une évaluation environnementale a donc été prise par arrêté du 7 juillet 2023, par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, au regard de la nature du projet qui n'est pas susceptible d'entraîner des incidences négatives notables sur l'environnement et la santé humaine autres que celles étudiées au titre de la procédure "Loi sur l'Eau".

5 - CONSULTATION DU PORTEUR DE PROJET EN FIN D'ENQUÊTE

5.1 - Date et lieu de remise du Procès-Verbal de Synthèse

Ref. Code de l'Env. Art. R.123-18

(Procès-Verbal de Synthèse du Commissaire Enquêteur porté en annexe 10)

Le Procès-Verbal de Synthèse (PVS) a été remis en présence au Maître d'Ouvrage du projet, le jeudi 9 novembre 2023 au Président du SIAEP en Mairie de NOYANT DE TOURAINE.

5.2 - Date et méthode de réception du Mémoire En Réponse du porteur de projet

Ref. Code de l'Env. Art. R.123-18

(Mémoire En Réponse porté en annexe 11)

Le Mémoire en réponse du SIAEP Maître d'Ouvrage porteur du projet, m'est parvenu en totalité par courriel du 13 novembre 2023.

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

6 - OBSERVATIONS DU PUBLIC

6.1 - Analyse numérique des observations

Nombre d'observations écrites et/ou déposées sur les registres	2
Nombre d'observations transmises par courrier postal	0
Nombre d'observations transmises par voie électronique	0
Nombre d'observations orales	0
Nombre total d'observations	2
Nombre de personnes reçues au cours des permanences	3

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

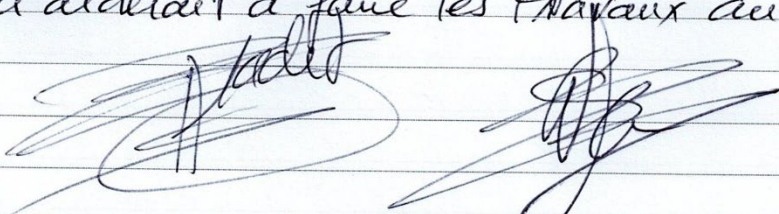
6.2 - Commentaires apportés aux observations

Observation n°1

Le 8 novembre 2023

Monsieur et Madame FRADET Alain et Brigitte (habitants de la Commune de NOYANT DE TOURAINE)

M. et Mme FRADET Alain et Brigitte
 avons rencontré M. LESSMEISTER, et lui avons
 confirmé notre souhait de changer notre système
 d'assainissement cela nous tient à cœur mais,
 nous n'avons pas beaucoup de revenus de retraites
 et sommes obligés d'attendre d'avoir les moyens
 financiers peut être en ayant de l'aide financière
 qui aiderait à faire les travaux au plus tôt



Réponse du Président du SIAEP, Maître d'ouvrage porteur du projet

Observation 1, de la part de M. et Mme Fradet, propriétaire de la parcelle cadastrée section ZK N° 39, 40,50, situé dans le périmètre rapproché des deux forages, relative à la remise en état de leur système d'assainissement non collectif.

La commune de Noyant de Touraine assumant sa responsabilité SPANC, grâce à son adhésion au SATESE 37, a fait établir le 28 mars 2023 un rapport qui enjoint les consorts Fradet à réaliser une installation conforme à la réglementation dans les meilleurs délais (sous 4 ans, et sous 1 an en cas de vente).

Comme ils l'indiquent dans le procès-verbal, ces derniers seraient prêts à s'engager pour réaliser les travaux dès que possible, mais ne disposeraient pas de revenus suffisants.

Selon les informations dont je dispose actuellement, la commune de Noyant de Touraine pourraient leur suggérer de bénéficier d'un prêt à taux zéro sur 15 ans d'un montant maximum de 10 000 € (Eco-PTZ), de s'adresser à leur caisse de retraite pour bénéficier éventuellement d'une aide financière, voire de l'ANAH. Cette démarche sera donc proposée à la commune.

Commentaires du Commissaire Enquêteur

L'assainissement de la maison familiale de Monsieur et Madame FRADET pose question en effet. Le rapport de vérification du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) porté en annexe 9 de ce rapport, laisse apparaître une installation non conforme dangereuse pour la santé des personnes.

Même si cette situation est minimisée par l'hydrogéologue agréée, elle reste préoccupante.

Je pense que règlementer strictement les activités agricoles sur des parcelles proches du forage, faire engager des travaux de recueil des eaux pluviales le long de la RD par le département d'Indre et Loire et accepter une installation polluante dans le même périmètre n'est pas tolérable.

Des démarches ont été réalisées par le couple FRADET en vue de faire complètement remplacer leur installation d'assainissement.

Ces personnes m'ont assuré être conscientes de cette situation mais qu'elles ne possédaient pas la capacité financière pour réaliser un tel investissement.

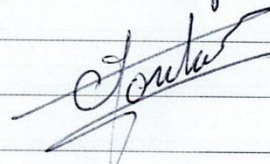
Il ne m'appartient pas dans le cadre de ma mission d'analyser cette situation mais je recommande à Monsieur et Madame FRADET de se rapprocher des services du SPANC de la Commune de NOYANT DE TOURAINE et de tout autre organisme officiel ou à vocation sociale pour définir techniquement les travaux exacts à réaliser et trouver des solutions financières afin que les travaux soient concrétisés avant la mise en exploitation du forage.

Observation n°2

Le 8 novembre 2023

Monsieur MONTIER Alain (agriculteur)

Mr MONTIER Alain (agriculteur)
 Sur le périmètre rapproché (jaune) il aurait été plus sage de laisser en herbe les parcelles cultivées en céréales et avoir une indemnité compensatoire pour la perte de revenu, ça a été demandé par plusieurs agriculteurs mais personne ne veut payer.



Réponse du Président du SIAEP, Maître d'ouvrage porteur du projet

Observation n°2 de la part de M. Montier, agriculteur, propriétaire de la parcelle cadastrée section ZK n°5 situé également dans le périmètre rapproché, qui s'interroge sur l'indemnité de compensation dont il pourrait bénéficier en cas de perte de revenus, s'il laissait sa parcelle en herbes.

Dans ce périmètre sont interdites ou réglementées toutes activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau en ayant une incidence qualitative directe ou indirecte sur l'horizon géologique (Cénomaniens) renfermant l'aquifère exploité.

En sachant notamment que l'épandage de fumier, d'engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols est soumis à la réglementation générale, ainsi que l'épandage de tous produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures (produits phytosanitaires ou apparentés), selon le rapport et l'avis en date du 25 juin 2021 de Mme Galia, hydrogéologue agréé et désigné par l'ARS du Centre-Val de Loire.

Par ailleurs une réflexion et un processus de reconquête de la qualité de l'eau sur l'aire du bassin de captage a été engagé sans que pour autant un dispositif efficace soit mis en place actuellement à l'égard des cultures.

Commentaires du Commissaire Enquêteur

J'ai rencontré Monsieur MONTIER au cours de la 3^{ème} permanence et à cette occasion j'ai pu constater un manque d'information sur les contraintes qui accompagnent les périmètres de protection des captages pour un agriculteur.

Que Monsieur MONTIER se rassure, dans son cas le nouveau Périmètre de Protection Rapprochée du Forage recouvre complètement la parcelle qui le concerne (ZK 5) déjà grevée par le Périmètre Rapprochée de la Source ; les règles qui assujettissent les 2 périmètres nouveaux et anciens étant identiques, le projet n'apporte pas en conséquence de contraintes supplémentaires.

Si ces règles sont respectées, il ne semble pas nécessaire d'abandonner la culture de cette parcelle.

Si, dans le cadre d'une reconquête de la qualité de l'eau, la situation venait à changer suite à un durcissement des règles d'utilisation du sol et obligerait l'abandon de la parcelle générant ainsi une perte de revenu pour l'exploitant, le cas d'une indemnité d'éviction devrait se discuter avec les autorités compétentes.

* * * * *

Cette page clôture la partie n°1 "Rapport de l'enquête Publique et ses Annexes".

Ce document fait partie d'un ensemble de 2 fascicules indissociables qui sont :

- 1^{ère} partie - Le Rapport avec ses Annexes,
- 2^{ème} partie - Les Conclusions et Avis motivés.

Ce document a été remis avec l'ensemble des autres documents qui l'accompagnent, en version papier et en version dématérialisée, le 21 novembre 2023, à l'Autorité Compétente pour organiser l'enquête publique et prendre les décisions à l'issue.

Un exemplaire de l'ensemble de ces documents a également été transmis au Tribunal Administratif d'Orléans le même jour.

A TOURS le 21 novembre 2023

Roland LESSMEISTER
Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke extending to the right.

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAIN (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

7 - ANNEXES

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

Désignation du Commissaire Enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

29/08/2023

N° E23000146 /45

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 23/08/2023, la lettre par laquelle le préfet d'Indre-et-Loire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande présentée par le S.I.A.E.P. de Noyant-Pouzay-Trogues en vue de la création et de l'exploitation du forage "Les Patureaux" pour l'alimentation en eau potable, sur le territoire de la commune de NOYANT-DE-TOURAINNE (Indre-et-Loire) qui portera sur la déclaration d'utilité publique du projet sur l'autorisation environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine ;

Vu la décision en date du 15 octobre 2020 par laquelle le président du tribunal a délégué à M^{me} Anne LEFEBVRE-SOPPELSA, le pouvoir de désigner les commissaires enquêteurs pour les enquêtes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Roland LESSMEISTER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Pierre VIROULAUD est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au préfet d'Indre-et-Loire, à Monsieur Roland LESSMEISTER, à Monsieur Jean-Pierre VIROULAUD et au S.I.A.E.P. de Noyant-Pouzay-Trogues.

La Présidente déléguée,


Anne LEFEBVRE-SOPPELSA

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINNE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINNE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire
Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

Arrêté Préfectoral d'ouverture de l'Enquête Publique



Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique du projet d'exploitation du forage des Pâturaux à Noyant-de-Touraine, l'autorisation environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine, et sur l'enquête parcellaire pour l'établissement de périmètres de protection au profit du S.I.A.E.P Noyant Pouzay Trogues.

Le préfet d'Indre-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le titre I^{er} du livre II du Code de l'environnement : eaux et milieux aquatiques ;
 - Vu** le titre II du livre I^{er} du Code de l'environnement : information et participation des citoyens ;
 - Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;
 - Vu** l'arrêté du 18 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne ;
 - Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles R. 1321-6 à R. 1321-14 ;
 - Vu** l'article R131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
 - Vu** l'arrêté du 7 juillet 2023 portant décision après examen au cas par cas ;
 - Vu** la délibération du 20 décembre 2022 du S.I.A.E.P Noyant Pouzay Trogues actant la demande d'autorisation de consommation de l'eau à consommation humaine, de déclaration d'utilité publique de l'exploitation et de l'instauration de périmètres de protection ;
 - Vu** l'avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique dans son rapport daté du 25 juin 2021 ;
 - Vu** l'avis de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire en date du 10 août 2023 déclarant le dossier complet et régulier au regard de l'article R 181-36 du Code de l'Environnement ;
 - Vu** la demande du 21 août 2023, du préfet d'Indre-et-Loire de demande de désignation d'un commissaire enquêteur pour procéder à une enquête publique ;
 - Vu** la décision n°E23000146/45 en date du 29 août 2023 du Tribunal administratif d'Orléans désignant un commissaire enquêteur ;
- Considérant** qu'actuellement, le SIAEP de Noyant-Pouzay-Trogues dispose du captage de la source des Pâturaux pour l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine mais que cette source au Turonien est vulnérable aux activités de surface et que la qualité de l'eau prélevée présente des teneurs en nitrates et pesticides au-dessus des limites de qualité ;
- Considérant** que pour distribuer une eau conforme, le SIAEP achète de l'eau à la ville de Sainte Maure de Touraine pour effectuer un mélange ;
- Considérant** qu'à l'horizon 2030, les besoins moyens seront partiellement couverts et que le potentiel d'export depuis Saint Maure de Touraine sera nul en période de pointe ;

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

Considérant que le SIAEP doit dès lors sécuriser l'approvisionnement en eau potable de ses abonnés;

Considérant qu'afin d'exploiter ces ouvrages et protéger la ressource des pollutions accidentelles, une procédure d'instruction et d'instauration de périmètres de protection est nécessaire ;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre les demandes du pétitionnaire à enquête publique conformément aux dispositions précitées ;

Considérant que le dossier est complet et recevable ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire,

ARRÊTE

Article 1er – Objet et dates de l'enquête

Il sera procédé du 9 octobre 2023 à 09h00 au 8 novembre 2023 à 17h00, soit pendant 31 jours consécutifs en mairie de Noyant de Touraine, à une enquête publique relative à la demande présentée par le SIAEP de Noyant-Pouzay-Trogues, aux fins de réaliser les travaux nécessaires à l'exploitation et à l'instauration de périmètres de protection du nouveau forage des « Patureaux » à Noyant-de-Touraine.

Article 2 – Commissaire enquêteur

Monsieur Roland Lessmeister a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Article 3 – Publicité de l'enquête

a) Un avis, annonçant cette enquête sera publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant son ouverture et pendant toute la durée de celle-ci dans la mairie citée à l'article 1.

Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité de publicité, par un certificat établi par le maire de la commune concerné au plus tôt le lendemain du dernier jour de l'enquête. Ces certificats seront adressés à l'issue de l'enquête au bureau de l'environnement à la Préfecture d'Indre-et-Loire.

b) Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le SIAEP de Noyant-Pouzay-Trogues procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles des voies publiques, mesurer au moins 42 x 59,4 cm (format A2) et comporter le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur en noir sur fond jaune.

c) Cet avis sera également inséré par le préfet d'Indre-et-Loire et aux frais du pétitionnaire, dans deux journaux diffusés dans le département d'Indre-et-Loire quinze jours minimum avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

d) Cet avis sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Indre-et-Loire <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Article 4 - Information des propriétaires des parcelles concernées par les périmètres de protection

La notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie sera faite par le pétitionnaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires des parcelles concernées par les périmètres de protection prévus dans le dossier.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural.

Article 5 – Consultation du dossier

Le dossier d'enquête, sur support papier, sera consultable 9 octobre 2023 à 9h00 au 8 novembre 2023 à 17h00 en mairie de Noyant-de-Touraine.

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

Le dossier dématérialisé sera consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie de Noyant-de-Touraine, et sur le site internet des services de l'État en Indre-et-Loire, à l'adresse suivante : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Pendant la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et consigner leurs observations et propositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux jours et heures d'ouverture habituels en mairie de Noyant-de-Touraine.

Les intéressés ont également la faculté de faire parvenir leurs observations, et propositions par correspondance adressée pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur, à la mairie de Noyant-de-Touraine, siège de l'enquête, 1 place de la Mairie 37 800 Noyant-de-Touraine) ou à l'adresse électronique suivante : pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr, en précisant dans l'objet «enquête Forage Patureaux à Noyant-de-Touraine».

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'État en Indre-et-Loire.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet d'Indre-et-Loire dès la publication du présent arrêté.

Article 6 – Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Noyant-de-Touraine :

- Le lundi 9 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 26 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 8 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Article 7 – Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête, soit le mercredi 8 novembre 2023 à 17h00, les registres d'enquête seront transmis par le maire dans les vingt-quatre heures avec le dossier d'enquête au commissaire enquêteur et clos et signés par lui.

Article 8 – Procès-verbal du commissaire enquêteur et observations éventuelles du demandeur

Après clôture des registres d'enquête, le commissaire enquêteur rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Article 9 – Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête. Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables assorties de réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmet à la préfecture d'Indre-et-Loire (bureau de l'environnement) les registres, les pièces annexées et le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Dès réception, la copie de ce rapport et des conclusions sera adressée au pétitionnaire, au maire de la commune. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute personne pourra, après l'enquête publique et dès leur réception, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture d'Indre-et-Loire (service d'animation interministérielle des politiques publiques – bureau de l'environnement), et dans chaque

lieu de l'enquête cité à l'article 1.

Article 10 – Consultation des collectivités territoriales intéressées par le projet

Le conseil municipal de la commune citée à l'article 1 est amené à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête publique.

Article 11 – Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

À l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à se prononcer sur l'utilité publique du projet et à prendre les arrêtés préfectoraux d'autorisation ou, le cas échéant, de rejet pour les demandes présentées par le SIAEP de Noyant-Pouzay-Trogues.

Article 12 – Personne responsable du projet

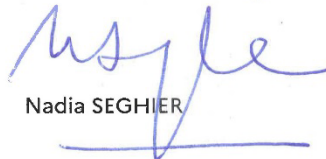
La personne responsable du projet faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est monsieur Michel Forgeon (président du SIAEP) - Tél. 02.47.65.82.03 - mairie@noyant-de-touraine.fr

Article 13 – Exécution

La secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire, le président du SIAEP de Noyant-Pouzay-Trogues, le maire de Noyant-de-Touraine et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Tours, le **13 SEP. 2023**

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale



Nadia SEGHIER

Avis d'Enquête destiné à l'affichage**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Portant ouverture d'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique du projet d'exploitation du forage des Patureaux à Noyant-de-Touraine, l'autorisation environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine, et sur l'enquête parcellaire pour l'établissement de périmètres de protection au profit du S.I.A.E.P Noyant Pouzay Trogues.

Il sera procédé en mairie de Noyant-de-Touraine à une enquête publique relative à la demande présentée par le S.I.A.E.P Noyant Pouzay Trogues, aux fins de réaliser les travaux nécessaires à l'exploitation et à l'instauration de périmètres de protection du forage des Patureaux à Noyant-de-Touraine.

Le dossier d'enquête, sur support papier, sera consultable 9 octobre 2023 à 9h00 au 8 novembre 2023 à 17h00 en mairie de Noyant-de-Touraine.

Monsieur Roland LESSMEISTER a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Indre-et-Loire : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre sera à la disposition du public en mairie de Noyant-de-Touraine (1 place de la Mairie) qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr. Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Noyant-de-Touraine :

- Le lundi 9 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 26 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 8 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par monsieur Michel Forgeon (président du SIAEP) - Tél. 02.47.65.82.03 - mairie@noyant-de-touraine.fr

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public à la préfecture et à la mairie de Noyant-de-Touraine un an après la date de clôture de l'enquête.

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

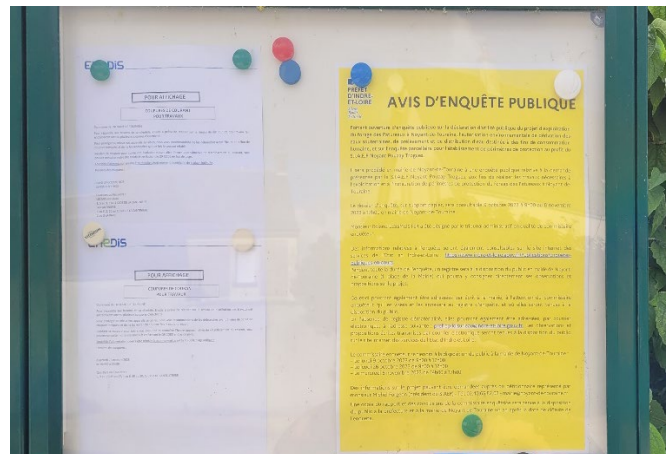
PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

ANNEXE 4

**Constat d'affichage de l'Avis d'enquête au public
Réalisé par le Commissaire Enquêteur le 22 septembre 2023 à 14h00**

Le 22 septembre 2023 à 14 heures, j'ai constaté un affichage réglementairement mis en œuvre devant les locaux de la Mairie de la Commune de NOYANT DE TOURAINE sur le panneau d'affichage officiel habituel, ainsi que sur le site du forage des Pâtureaux au lieu-dit les Fontaines le long de la clôture de la parcelle accueillant les installations d'alimentation en eau potable.

**Mairie de NOYANT DE TOURAINE et Siège du SIAEP NOYANT - POUZAY - TROGUES
37 NOYANT DE TOURAINE**



**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES ANNEXES

Site du forage des Fontaines aux Pâtreaux - 37 NOYANT DE TOURAINE



Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtreaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES ANNEXES

Parutions des annonces légales**1^{ère} parution - 1^{er} journal****LA NOUVELLE REPUBLIQUE - EDITION D'INDRE ET LOIRE - 23/09/23**

 <p>Un service dédié à la publication de vos annonces</p>	 <p>Tel : 02 47 60 62 70 Fax : 02 47 60 62 93 Mail : legales@nr-communication.fr</p>
--	---

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO760643, N° 70678535) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : La Nouvelle République - Edition Indre et Loire

Département : 37

Date de parution : 23/09/2023

Fait à Tours, le 15 Septembre 2023

Le Président Directeur Général de NR Communication



Pierre-Yves ETLIN

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.
La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



NR Communication - Sce des Annonces Officielles & Légales
26 rue Alfred de Musset - BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1
SA au capital de 190 000€ - RC Tours B 414 679 423 - Siret 414 679 423 00205
N° TVA intro communautaire FR 89 414 679 423

**PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Portant ouverture d'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique du projet d'exploitation du forage des Pâturaux à Noyant-de-Touraine, l'autorisation environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine, et sur l'enquête parcellaire pour l'établissement de périmètres de protection au profit du S.I.A.E.P Noyant Pouzay Trogues.

Il sera procédé en mairie de Noyant-de-Touraine à une enquête publique relative à la demande présentée par le S.I.A.E.P Noyant Pouzay Trogues, aux fins de réaliser les travaux nécessaires à l'exploitation et à l'instauration de périmètres de protection du forage des Pâturaux à Noyant-de-Touraine.

Le dossier d'enquête, sur support papier, sera consultable 9 octobre 2023 à 9h00 au 8 novembre 2023 à 17h00 en mairie de Noyant-de-Touraine.

Monsieur Roland LESSMEISTER a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire :

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre sera à la disposition du public en mairie de Noyant-de-Touraine (1 place de la Mairie) qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-loire@ndre-et-loire.gouv.fr

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Noyant-de-Touraine :

- Le lundi 9 octobre 2023 de 9h00 à 12h00

- Le jeudi 26 octobre 2023 de 9h00 à 12h00

- Le mercredi 8 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par monsieur Michel Forgeon (président du SIAEP) - Tél. 02.47.65.82.03-mairie@noyant-de-touraine.fr

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public à la préfecture et à la mairie de Noyant-de-Touraine un an après la date de clôture de l'enquête.

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

TOURS

Deux interpellations après un violent car-jacking

PAGE 4



Iroise Repas
Sécher la vie!

LIVRAISON DE
REPAS A DOMICILE
POUR SENIORS

02 47 52 51 55
www.iroise-repas.fr



Service délices!

Samedi
23 septembre 2023
Indre-et-Loire

la Nouvelle République
lanouvellerepublique.fr

1,60 €
n° 24037

Aujourd'hui
avec votre journal

Diverto
Documentaire
Emmanuelle Béart
Un silence si bruyant sur MB

vosre programme TV!

La Touraine craque pour les pommes

PAGE 3



La récolte des pommes a démarré dans les vergers de Touraine, comme ici à Vallères. La qualité est au rendez-vous. (Photo NR, Lisa Darrault)

TOURS

Quelle place pour les piétons en ville?

PAGE 10



(Photo NR, L. D.)

TOURS

Marathon et 10-20 km : prêts à courir!

PAGES 6, 7 ET 11

LE GRAND DESTOCKAGE
Du 14 septembre au 15 octobre 2023



*sur modèles signalés. Photo non contractuelle.

Mobilier de France

**CENTRE CIAL CAP SUD
CHAMBRAY-LÈS-TOURS**
3 rue Alexandra David-Néel
à côté de CULTURA - Tél : 02 47 39 15 64

02 47 39 15 64 - 02 47 39 15 64 - 02 47 39 15 64 - 02 47 39 15 64

BASKET

Un Tours MB victorieux pour sa première

PAGE 39

R 27667 - 0923 - 1,60 € 37



Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

VÉHICULES DE LOISIRS

Camping car
Capucine



Achète cash meilleur prix, tous types camping-car, fourgon aménagé, caravana, camion magasin (même avec infiltration), utilitaire, 4x4, cabriolet, avec ou sans CT. Se déplace 7/7. Paiement sécurisé. 06.59.59.45.26

Voitures de collection

Vends GSA Break 1980 à restaurer, 110 000 km d'origine. 06.80.13.07.70

Vend Renault Celta 4, année 1937, état d'origine, noire, toujours dormi à l'abri. 06.50.47.76.40

UTILITAIRES

Citroën



Berlingo HD100 M CLUB, Adblue, Attelage de remorque, Bluetooth, Clim., Double de côté, Gyrophare, Limiteur vitesse, porte ar 180° téles, Porte latérale D, Radar arrière détection obstacles, Radio, Régulateur vitesse, Rétroviseurs électriques, Séparation de cabine pleine, Prix 10 500 € HT Soit 12 600 € TTC Joubert Occasions Parcay-Meslay 02.47.96.07.73 - 06.87.47.50.08. Stren 499703577 www.joubert-occasions.fr



Jumpy 29 L1H1 HDI 90 FAP Business, aménagement Int fourgon (étagères et autres), Bluetooth, Clim., Double de côté, GPS, Limiteur régulateur vitesse, Ordre de bord, porte ar 180° téles, Radar arrière de détection obstacles, Radio, Rétroviseurs électriques, Séparation de cabine pleine, Volant multi-fonctions, Prix 12 500 € HT Soit 15 000 € TTC Joubert Occasions Parcay-Meslay 02.47.96.07.73 - 06.87.47.50.08. Stren 499703577 www.joubert-occasions.fr

MOTO

Moto de collection

Vend honda 500CX, 1980, bleue, 40 000 km, pas de frais à prévoir, 3 000 euros à débattre. 06.99.28.25.94

DIVERS

Pièces détachées auto

Vide-grange 4x4 Marcel Cachin, 37700 St-Pierre-des-Corps, mécanicien retraité vend pièces automobiles diverses Citroën (moteur ZCV complet + accessoires), Tracteur (boite vitesses + démarreur, dynamo, + accessoires), pièces 504, pièces R16, pièces 205, pièces Pontiac Fiero, portes ZCV, Ami 8, Trac-tion, capots et ailes avant 205, feux gabarits divers. Visite samedi 23/09, 9h/12h et 14h/18h, + dimanche 24/09, 9h/12h.

Publications d'Annonces Officielles & Légales

Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :

Indre et Loire
Tel: 02 47 60 62 10

Loir et Cher
Tel: 02 47 60 62 10

Indre
Tel: 02 47 60 62 79

Vienne
Tel: 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres
Tel: 02 47 60 62 10

ou par email
ad@nr-communication.fr



Pour publier ou consulter une annonce légale :

www.nr-legendes.com

ou par téléphone : 02 47 60 62 11

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

ou par mail : ad@nr-legendes.com

légales et officielles

Pour publier vos annonces Légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRJ, Centre Presse et autres presses habilitées : E-mail : ad@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10 NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legendes.com Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques



PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de suppression du passage à niveau n°234 sur la commune de CHINON

Il sera procédé sur la commune de Chinon à une enquête publique portant sur la demande de suppression du passage à niveau n°234 au kilomètre 205 + 047 sur la ligne reliant Les Sables-d'Orléans à Tours sur le territoire de la commune de Chinon. Le dossier d'enquête sera consultable par toutes les personnes intéressées, lundi 2 octobre 2023 à 9 heures mardi 17 novembre 2023 à 12 heures aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Chinon.

Monsieur Hugues ROLLET est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par Monsieur Philippe GERBAULT, spécialiste passages à niveau, mail : philippe.gerbault@seuau.fr - adresse postale : SNCF RESEAU (Etablissement Intrapôle Centre) 125 rue Fabienne Lanoy 37700 Saint-Pierre-des-Corps

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire : https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre déposé en mairie de Chinon sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur qui les verra et les annexera au registre d'enquête, où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-enquetes@indre-et-loire.gouv.fr

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Chinon :

- le lundi 2 octobre 2023 de 9h à 12h
- le samedi 7 octobre 2023 de 9h à 12h
- le mardi 17 octobre 2023 de 9h à 12h

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture à la mairie de Chinon pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant ouverture d'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique du projet d'exploitation du forage des Pâturaux à Noyant-de-Touraine, l'autorisation environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine, et sur l'enquête parcellaire pour l'établissement de périmètres de protection au profit du S.I.A.E.P Noyant Pouzey Trogues.

Il sera procédé en mairie de Noyant-de-Touraine à une enquête publique relative à la demande présentée par le S.I.A.E.P Noyant Pouzey Trogues, aux fins de réaliser les travaux nécessaires à l'exploitation et à l'instauration de périmètres de protection du forage des Pâturaux à Noyant-de-Touraine.

Le dossier d'enquête, sur support papier, sera consultable 9 octobre 2023 à 9h00 au 8 novembre 2023 à 17h00 en mairie de Noyant-de-Touraine.

Monsieur Roland LESSMEISTER a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire : https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre sera à la disposition du public en mairie de Noyant-de-Touraine (1 place de la Mairie) qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur qui les verra et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-ap-loisireau@indre-et-loire.gouv.fr

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Noyant-de-Touraine :

- Le lundi 9 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 26 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 8 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par Monsieur Michel Forjean (président du SIAEP) - Tél. 02.47.65.62.03 - mairie@noyant-de-touraine.fr

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture et à la mairie de Noyant-de-Touraine un an après la date de clôture de l'enquête.

DIVERTO

Vous pouvez trouver, avec votre Diverto, les encarts suivants :

JANET - DABRIGON - BROSSET VAL DE LOIRE

LES JARDINS DE SAINT-LUC - VERRIER STORES

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique est ouverte du lundi 9 octobre 2023 à 8h30 au mardi 24 octobre 2023 à 12h45 sur la commune de Richelieu relativement à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST en vue de la réorganisation de son activité et de la création d'une nouvelle zone de stockage de produits finis en polystyrène expansé au sein d'une zone 2 située au 62 route de Chinon à Richelieu.

Les informations relatives à l'enquête publique et les observations et propositions émises par le public par voie électronique sont mises en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire :

http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours

Le dossier est déposé en mairie de Richelieu où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels, excepté toute fermeture exceptionnelle, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 12h45 et de 14h à 17h, les mardis, de 8h30 à 12h45 et les samedis de 10h à 12h.

Un registre est ouvert en mairie de Richelieu pour que le public y présente ses observations et propositions qui peuvent également être formulées par courrier électronique adressé en mairie de Richelieu, ou sur l'adresse électronique : pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans est M. Gérard CAUDERELIER, adjoint au directeur délégué du développement durable et environnement à la SNCF en retraite. M. Pascal HAVARD a été désigné comme suppléant. M. Gérard CAUDERELIER se tiendra à la disposition du public en mairie de Richelieu :

le lundi 9 octobre 2023 de 8h30 à 11h30, le jeudi 12 octobre 2023 de 14h à 17h et le mardi 24 octobre 2023 de 9h45 à 12h45.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire délivrera un arrêté d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Richelieu et sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire, du rapport et des conclusions motivés du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique est M. Ludovic GALERNE, responsable QHSE (02 47 93 03 73 - ludovic.galerne@knauf.com).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

Vie de sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 05.09.2023, constitution de la Société par Actions Simplifiée « Dénomination sociale : JD Production Capital social : 3.000 euros Siège social : Place Jean Moulin 37290 FREUILLY SUR CLASSE Objet : La production audiovisuelle, la production de films institutionnels et publicitaires, la production cinématographique, l'acquisition, l'exploitation, la distribution, l'édition, la diffusion sous quelques formes que ce soit, et par quelque moyen que ce soit des œuvres littéraires, artistiques, dramatiques, musicales, théâtrales, cinématographiques, audiovisuelles sous quelques formes que ce soit.

Président : Monsieur James VERGES demeurant place Jean Moulin 37290 FREUILLY SUR CLASSE Directeur général: Madame Laure VERGES et Madame Andréa VONI THEOBALD demeurant Place Jean Moulin 37290 FREUILLY SUR CLASSE Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Disposer d'un moins une voix Clauses d'agrément (le cas échéant) et organe social habilité à statuer sur les mandats d'agrément : agrément préalable à la collectivité des associés statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TOURS.Pour avis.

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

En application des articles L.443-12, R.443-12 et D.443-12-1 du CCH, Vend 3 appartements sis Résidence Deslandes, 123 rue Deslandes à TOURS (37000) :

-T3, Lot 2, UG 62450, surface de 68 m² au rez-de-chaussée.DPE : C - Classe Zimat : C ; montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 531€ et 745€, année de référence 2021 (abonnement compris). Prix : 150 000 €. Possibilité box au prix de 13000€ ou stationnement sous-station au prix de 8000€ en fonction des disponibilités.

-T1, Lot 3, UG 62451, surface de 32,3 m² au Rez-de-chaussée. DPE : D - Classe Zimat : E ; montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 886€, année de référence 2015 (abonnement compris).

-T2, Lot 10, UG 62458, surface de 50,4 m² au 2e étage. DPE : C - Classe C-Clé mat : D ; montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 556€, année de référence 2015 (abonnement compris). Prix : 115 400 €.

Les informations sur les risques auxquels ce(s) bien(s) est (sont) exposé(s) sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

*Tous frais de notaire et bancaires.

Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 122. Pas de procédure en cours. Quotepart de charges annuelles estimées pour le Lot 2 : 2363€; le Lot 3 : 122€ et le Lot 10 : 193€

Contact : CDC HABITAT Venles - Sandra MIENS Tél : 09 74 46 82 21 - sandra.miens@cochabit.fr.

Délie limite de remise des offres 23/10/2023. Les offres (lettre d'intention d'achat) doivent être adressées par courriel (sandra.miens@cochabit.fr) ou par courrier RAR CDC Habitat - DSCG vente - MME MIENS - 33 av Pierre Mendès France - 75013 PARIS) la date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement.

8-10 rue de la Tuilerie

37500 Saint-Avertin

LES CLES DE LUCIE

Société par actions simplifiée en cours de transformation en société à responsabilité limitée au capital de 2 000 €

Siège social : 17 chemin de Haussepiet 37130 LANGEAIS Transféré au 25 rue des Passerelles 37270 VERETZ 652 822 190 RCS TOURS

Par décisions du 19/09/2023, l'associé unique a décidé :

- d'élire l'objet social aux activités de petits travaux, entretiens de logements, conciergerie, toutes prestations de services liées aux activités précédentes ; modification de l'article 2 des statuts

- de transférer le siège social du 17 chemin de Haussepiet 37130 LANGEAIS au 25 des Passerelles 37270 VERETZ ; modification de l'article 4 des statuts

- et de transformer la Société en EURL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et à adopter le texte des statuts qui régit désormais la Société. Dénomination de la Société, durée et dates d'ouverture et de clôture de son exercice social inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 2000 €, divisé en 200 parts sociales de 10 € chacune. Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par Mme Lucie BENAVENTE, Présidente. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par Mme Lucie BENAVENTE, associée unique, demeurant 17 chemin de Haussepiet 37130 LANGEAIS. Pour avis.

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage. Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23 de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23 PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

Parutions des annonces légales

1^{ère} parution - 2^{ème} journal

LA NOUVELLE REPUBLIQUE DU DIMANCHE - EDITION D'INDRE ET LOIRE - 24/09/23

 <p>pro-legales.com Groupe Nouvelle République Un service dédié à la publication de vos annonces</p>	 <p>Tel : 02 47 60 62 70 Fax : 02 47 60 62 93 Mail : legales@nr-communication.fr</p>
---	---

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO760645, N° 70678537) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Nouvelle République Dimanche 37

Département : 37

Date de parution : 24/09/2023

Fait à Tours, le 15 Septembre 2023

Le Président Directeur Général de NR Communication



Pierre-Yves ETLIN

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.
La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



NR Communication - Sce des Annonces Officielles & Légales
26 rue Alfred de Musset - BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1
SA au capital de 1 90 000€ - RC Tours B 414 679 423 - Siret 414 679 423 00205
N° TVA intra communautaire FR 89 414 679 423



PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant ouverture d'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique du projet d'exploitation du forage des Pâturaux à Noyant-de-Touraine, l'autorisation environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine, et sur l'enquête parcellaire pour l'établissement de périmètres de protection au profit du S.I.A.E.P Noyant Pouzay Trogues.

Il sera procédé en mairie de Noyant-de-Touraine à une enquête publique relative à la demande présentée par le S.I.A.E.P Noyant Pouzay Trogues, aux fins de réaliser les travaux nécessaires à l'exploitation et à l'instauration de périmètres de protection du forage des Pâturaux à Noyant-de-Touraine.

Le dossier d'enquête, sur support papier, sera consultable 9 octobre 2023 à 9h00 au 8 novembre 2023 à 17h00 en mairie de Noyant-de-Touraine.

Monsieur Roland LESSMEISTER a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Indre-et-Loire :

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre sera à la disposition du public en mairie de Noyant-de-Touraine (1 place de la Mairie) qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Noyant-de-Touraine :

- Le lundi 9 octobre 2023 de 9h00 à 12h00

- Le jeudi 26 octobre 2023 de 9h00 à 12h00

- Le mercredi 8 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par monsieur Michel Forgeon (président du SIAEP) - Tél. 02 47 65 82 03- mairie@noyant-de-touraine.fr

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public à la préfecture et à la mairie de Noyant-de-Touraine un an après la date de clôture de l'enquête.

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

TOURS

Car-jacking : un guet-apens aux relents homophobes

PORTES OUVERTES
LES 29, 30 SEPT.
ET 1^{ER} OCT.
L'ESPACE FEU



PAGE 2

dimanche 24 septembre 2023 Indre-et-Loire

la Nouvelle République lanouvelerepublique.fr

1,30 €

FOOTBALL
N2 : premier succès pour l'AOC
JOURNAL DES SPORTS

Les 10 et 20 km lancés par les enfants



(Photo archives.com NR, F. Dubusso)

PAGE 3

LUSSAULT-SUR-L.

Leur salle de billard fait des envieux

PAGE 4



(Photo NR, Pascal Landré)

FRANCE

Ferveur populaire à Marseille pour le pape

PAGE 12

ARTISANAT

L'Atelier d'Offard un savoir-faire unique

PAGE 18



800 enfants ont participé, hier, au Running Loire Valley. Ce matin, 12 200 coureurs s'élanceront dans les rues de Tours. (Photo NR, L. D.)

L'Almanach illustré DU JARDINIER

2024

L'Almanach illustré DU JARDINIER 2024

200 pages de 20 cm

Pour tous les passionnés du jardin !

Découvrez une mine d'informations au fil des saisons...

En vente chez votre marchand de journaux

R 28 145 - 028 - 1,30 € 17

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

Parutions des annonces légales

2^{ème} parution - 1^{er} journal

LA NOUVELLE REPUBLIQUE - EDITION D'INDRE ET LOIRE - 14/10/23

 <p>pro-legales.com Groupe Nouvelle République Un service dédié à la publication de vos annonces</p>	 <p>Tel : 02 47 60 62 70 Fax : 02 47 60 62 93 Mail : legales@nr-communication.fr</p>
---	---

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO760644, N° 70678536) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : La Nouvelle République - Edition Indre et Loire

Département : 37

Date de parution : 14/10/2023

Fait à Tours, le 15 Septembre 2023

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant ouverture d'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique du projet d'exploitation du forage des Pâturaux à Noyant-de-Touraine, l'autorisation environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine, et sur l'enquête parcellaire pour l'établissement de périmètres de protection au profit du S.I.A.E.P Noyant Pouzay Trogues.

Il sera procédé en mairie de Noyant-de-Touraine à une enquête publique relative à la demande présentée par le S.I.A.E.P Noyant Pouzay Trogues, aux fins de réaliser les travaux nécessaires à l'exploitation et à l'instauration de périmètres de protection du forage des Pâturaux à Noyant-de-Touraine.

Le dossier d'enquête, sur support papier, sera consultable 9 octobre 2023 à 9h00 au 8 novembre 2023 à 17h00 en mairie de Noyant-de-Touraine.

Monsieur Roland LESSMEISTER a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire :

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre sera à la disposition du public, en mairie de Noyant-de-Touraine (1 place de la Mairie) qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-toursleau@indre-et-loire.gouv.fr

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Noyant-de-Touraine :

- Le lundi 9 octobre 2023 de 9h00 à 12h00

- Le jeudi 26 octobre 2023 de 9h00 à 12h00

- Le mercredi 8 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par monsieur Michel Forgeon (président du SIAEP) - Tél. 02.47.65.82.03- maitre@noyant-de-touraine.fr

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public à la préfecture et à la mairie de Noyant-de-Touraine un an après la date de clôture de l'enquête.

Le Président Directeur Général de NR Communication



Pierre-Yves ETLIN

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



NR Communication - Sce des Annonces Officielles & Légales
26 rue Alfred de Musset - BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1
SA au capital de 190 000€ - RC Tours B 414 679 423 - Siret 414 679 423 00205
N° TVA intra communautaire FR 89 414 679 423



Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

INDRE-ET-LOIRE

Violences conjugales : le « constat noir » du préfet



MAUPIN ISOLATION, C'EST BIEN !
la pose de panneaux, l'isolation thermique des rampants sous-toiture, le forage thermique et coups-fou, l'isolation thermique par l'extérieur

PAGE 4

1,60 € n° 24055

la Nouvelle République lanouvellerepublique.fr

Samedi 14 octobre 2023 Indre-et-Loire

Aujourd'hui avec votre journal

Diverto
votre programme TV !

Attentat à Arras : l'effroi face à l'horreur

PAGES 3, 44 ET 45



La France a déclenché l'alerte « urgence attentat » après qu'un professeur a été poignardé à mort vendredi. L'assassin n'a pas été fiché S. (Photo AP)

TOURS

Le blocus des lycéens tourne mal

PAGE 6

DESCARTES

L'église bientôt protégée des intempéries

PAGE 18

VOLLEY-BALL

Premier match et déjà un titre pour le Tours VB

PAGE 35

CHEMINÉES - POÊLES - CUISINIÈRES

GODIN FABRICATION FRANÇAISE

PORTES OUVERTES DU 9 AU 21 OCTOBRE 2023

ROND POINT DE L'HIPPODROME
CHAMBRAY LÈS TOURS



(Photo NR, Julien Pruvost)

R 27 657 - 1014 - 1,60 € 37



Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

Parutions des annonces légales

2^{ème} parution - 2^{ème} journal

LA NOUVELLE REPUBLIQUE DU DIMANCHE - EDITION D'INDRE ET LOIRE - 15/10/23

 <p>Groupe Nouvelle République .com</p> <p>Un service dédié à la publication de vos annonces</p>	 <p>Tel : 02 47 60 62 70 Fax : 02 47 60 62 93 Mail : legales@nr-communication.fr</p>
---	---

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO760646, N° 70678538) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Nouvelle République Dimanche 37

Département : 37

Date de parution : 15/10/2023

Fait à Tours, le 15 Septembre 2023

Le Président Directeur Général de NR Communication



Pierre-Yves ETLIN

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.
La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



NR Communication - Sce des Annonces Officielles & Légales
26 rue Alfred de Musset - BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1
SA au capital de 190 000€ - RC Tours B 414 679 423 - Siret 414 679 423 00205
N° TVA intra communautaire FR 89 414 679 423



PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant ouverture d'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique du projet d'exploitation du forage des Pâturaux à Noyant-de-Touraine, l'autorisation environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine, et sur l'enquête parcellaire pour l'établissement de périmètres de protection au profit du S.I.A.E.P Noyant Pouzay Trogues.

Il sera procédé en mairie de Noyant-de-Touraine à une enquête publique relative à la demande présentée par le S.I.A.E.P Noyant Pouzay Trogues, aux fins de réaliser les travaux nécessaires à l'exploitation et à l'instauration de périmètres de protection du forage des Pâturaux à Noyant-de-Touraine.

Le dossier d'enquête, sur support papier, sera consultable 9 octobre 2023 à 9h00 au 8 novembre 2023 à 17h00 en mairie de Noyant-de-Touraine.

Monsieur Roland LESSMEISTER a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire :

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre sera à la disposition du public en mairie de Noyant-de-Touraine (1 place de la Mairie) qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-tours@indre-et-loire.gouv.fr

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Noyant-de-Touraine :

- Le lundi 9 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 26 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 8 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par monsieur Michel Forgeon (président du SIAEP) - Tél. 02.47.85.82.03 - maitre@noyant-de-touraine.fr

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public à la préfecture et à la mairie de Noyant-de-Touraine un an après la date de clôture de l'enquête.

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER

Une ambulance se renverse : sa passagère décède

Bienvenue chez la TORTINIÈRE à Saint-Antoine du Rocher
Pour vos repas de fin d'année et séminaires d'été parfaits

au Domaine de La Tortinière
10, route de Ballan - Veigné
02 47 34 35 00

PAGE 2

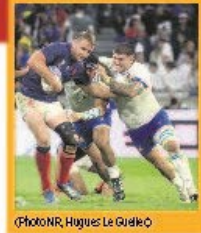
dimanche 15 octobre 2023 Indre-et-Loire

la Nouvelle République

1.30 € TTC

lanouvellerepublique.fr

RUGBY
Les Bleus prêts à lutter face aux Boks
JOURNAL DES SPORTS



Le temps des hommages et du recueillement

PAGES 2 ET 12 INDRÉ-ET-LOIRE



Après l'attentat qui a coûté la vie à un enseignant, une minute de silence sera observée lundi dans les établissements scolaires. (Photo JFP)

Des conseils pour choisir son orientation

PAGE 3



NOUZILLY
Les sciences restent en fête ce dimanche

PAGE 3

ÇA VA FAIRE LACTU
Des lieux pour réparer plutôt que jeter

PAGE 17

Retracez votre histoire familiale !

Seulement 12,90 € (incluant le port à l'air)

Manuel de généalogie

Ouvrage de 188 pages

Faire ses recherches en archives ou par internet

OUI, je souhaite profiter de l'offre spéciale et commander exemplaires de ce **Manuel de généalogie pratique** au prix unitaire de 12,90 € x _____ et = _____ + 3,90 € (Forfait frais de port) soit un total de _____ € TTC seulement !

Nom _____ Prénoms _____
Adresse _____
Code postal _____
Ville _____ T @ _____

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de NRCO à La Nouvelle République - 282, avenue du Commerce - 37040 Tours cedex 1.
Remarque importante : 02 47 34 35 00. Délai valable dans la limite des stocks disponibles jusqu'au 21/10/2024 en France métropolitaine. Livré sous 2 semaines à réception de règlement.

SON DE COMMANDE

R 28 345 - 1015 - 1,30 € 37

Annonces Légales

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République Dimanche et autres presses habilitées :
E-mail : annonces-communication.fr
Tél : 02 47 60 62 10
NF Communication - 26, rue Alfred-dé-Mussat
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1
Pour saisir ou consulter une annonce légale :
www.leslegales.com

Divers

ALTANOT NOTAIRES CONSEILS

6 bis Boulevard Béringier
37000 Tours

SAISINE LEGATAIRE UNIVERSELLE - DELA D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile -
Lui n°2016-1547du 28 novembre 2016. Suivant testament olographe en date du 12 Janvier 2023,
Madame Marie-Françoise BLANCHARD, née à CROCO (32360), le 12 mars 1938,
décédée à CHAMBRAY LES TOURS (37170) le 17 avril 2023,
A consacré un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes
du procès-verbal d'ouverture et de description ostentement reçu par Maître
Jean-Claude CHEVALLIER, Maître de la société dénommée - ALTANOT Notaires conseils -, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, titulaire d'un office notarial, dont le siège social est à TOURS (Indre-et-Loire), 6 Bis Boulevard Béringier, le 6 octobre 2023, auquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
En conséquence, le présent acte sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis, Maître Jean-CHEVALLIER

Enquêtes publiques



ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE FONNETTES

Par arrêté A2023/111 du 6 septembre 2023, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°4 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Fontettes.
Au terme de cette enquête, le projet de modification n°4 du PLU sera approuvé par le Conseil municipal.
A cet effet, le Maire a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Mme DUPUY en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.
L'enquête publique se déroule à la Mairie de Fontettes, siège de l'enquête publique, durant 30 jours, du jeudi 12 octobre 2023 à 9h00 au jeudi 16 novembre 2023 à 17h30, ou lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ou de 13h30 à 17h30, ou de 13h30 à 17h30 et de 13h30 à 17h30.
Un dossier identique et un registre d'enquête sont déposés au siège de Tours Métropole Val de Loire (60 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) ou lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Ce dossier est également consultable sur les sites Internet de la ville de Fontettes : www.toursmetropole.fr et de la Métropole : www.tours-metropole.fr.
De même, il est consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition au public à la Mairie de Fontettes, aux jours et horaires habituels d'ouverture.
Les observations peuvent être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur (enquête PLU), à la Mairie de Fontettes - 35 rue Eugène Bourcier - CS 85018 - 37200 Fontettes. Elles peuvent également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : op.plu@fontettes.fr ou tours-metropole.fr.
Les observations, propositions et contre-propositions sont consultables sur le site internet de la Ville de Fontettes : www.fontettes.fr.
Le dossier comporte notamment les avis des personnes publiques associées et la décision de l'autorité environnementale.
Le commissaire-enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Fontettes :
- jeudi 12 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- mercredi 25 octobre 2023 de 14h00 à 17h30
- jeudi 16 novembre 2023 de 14h30 à 17h30
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Fontettes pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur les sites internet de la ville de Fontettes et de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur frais, auprès de la Mairie de Fontettes.
Des informations sur le dossier peuvent être demandées par téléphone à la Direction de l'aménagement urbain de la Mairie de Fontettes au 02 47 88 11 30 ou par courrier électronique à : urbanisme@fontettes.fr

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique est ouverte du lundi 9 octobre 2023 à 9h30 au mardi 24 octobre 2023 à 12h45 sur la commune de Richelieu, conformément à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST en vue de la réhabilitation de son activité et de la création d'une nouvelle zone de stockage de produits finis en polyéthylène expansé au sein d'une usine 2 située au 82 route de Chiron à Richelieu.
Les informations relatives à l'enquête publique et les observations et propositions émises par le public par voie électronique sont mises en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire :
<http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-ouverts>.

Le dossier est déposé en mairie de Richelieu où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels, excepté toute formation exceptionnelle, les lundis, mercredis, jeudis à vendredi, de 9h30 à 12h45 et de 14h à 17h, les mardis, de 9h30 à 12h45 et les samedis de 10h à 17h.
Le dossier est déposé en mairie de Richelieu où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels, excepté toute formation exceptionnelle, les lundis, mercredis, jeudis à vendredi, de 9h30 à 12h45 et de 14h à 17h et le mardi 24 octobre 2023 de 9h45 à 12h45.
A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire rendra un arrêté d'autorisation ou de refus, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST.
Toute personne intéressée, après l'enquête publique, prendra connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Richelieu et sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire, des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.
La présente note relative au dossier faisant l'objet de la présente enquête publique est, Lucovic GALERIE, responsable GHSSE
CE 23 23 63 73 - lucovic.galeries@knau.com.

Selon les dispositions de l'article R. 123-4 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Présent ouverte d'enquête publique sur la détermination d'utilité publique du projet d'exploitation du forage des Pâturaux à Noyant-et-Touraine, l'autorisation environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine et sur l'enquête parcellaire pour l'établissement de périmètres de protection au profit du S.I.A.E.P. Noyant Pouzy Troges.

Il sera procédé en mairie de Noyant-et-Touraine à une enquête publique relative à la demande présentée par le S.I.A.E.P. Noyant Pouzy Troges, aux fins de réaliser les travaux nécessaires à l'exploitation et à l'installation de systèmes de protection du forage des Pâturaux à Noyant-et-Touraine.
Le dossier d'enquête, sur support papier, sera consultable 9 octobre 2023 à 9h00 et 8 novembre 2023 à 17h00 en mairie de Noyant-et-Touraine.
Monsieur Roland LESSMEISTER a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.
Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire :
<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-ouverts>.

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre sera à la disposition du public en mairie de Noyant-et-Touraine (1 place de la Mairie) qui pourra y consulter directement ces observations et propositions et les adresser par écrit.
Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur qui les verra et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.
En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pre-op-ibour@indre-et-loire.gouv.fr
Les observations et propositions doivent être transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire.
Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public à la mairie de Noyant-et-Touraine :
- Le lundi 9 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 26 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 8 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du médiateur représenté par monsieur Michel Forgon (président du S.I.A.E.P.) - Tél. 02 47 25 92 03 - mairie@noyant-et-touraine.fr.
Une copie du rapport et des conclusions de la commission enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de Noyant-et-Touraine à un après la date de clôture de l'enquête.

Des sociétés

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Sigma One
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 97 rue Georges Courtine 37280 MONTS
892 173 058 RCS TOURS
L'AGE du 31/08/2023 a été la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation à compter du 31/08/2023.
Els a été nommé gérant de la Société Monsieur ROUCHER demeurant 11 rue Berthier 37000 TOURS et à la confiés les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquies le passif. Le siège de liquidation est fixé 57 rue Georges Courtine 37280 MONTS. C'est à cette adresse que la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés. Il est précisé que les actes et pièces relatives à la liquidation sera effectués au GTC de TOURS.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PIZZACATHY
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Rue des Sports,
37210 PARCAY-MESLAY
Siège de liquidation : 2 rue des Sports,
37210 PARCAY-MESLAY
840 354 284 RCS TOURS
Aux termes d'une délibération en date du 14 septembre 2023, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Catherine BOURJON commissaire 2 rue des Sports, 37210 PARCAY-MESLAY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quittance de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au Centre des formalités de liquidation
Pour avis
Le Liquidateur

CHANGEMENT DE GÉRANT

ALVA
SCI au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 21 rue Julien DAMAS 37100 SAINT
PIERRE DES CORPS
RCS TOURS 808045451
Le 12/08/2023, Par AGE, il a été décidé de nommer un nouveau gérant, Monsieur FERRERA Avdoine demeurant 21 rue Julien DAMAS 37100 SAINT PIERRE DES CORPS, à compter du 12/08/2023 en remplacement de Madame JENIN Laurence Dornisier.
Pour avis

Etude Notariale de Maître MODOT et Maître DOURDOUILLE

19, Avenue Du Colonel Soufflet
37150 LA CROIX-EN-TOURAINE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI FOUSSAISIER
Au capital de 150 €
Dont le siège est à 1 Rue des Mottiers
37310 - SUBLAINES
Immatriculée au RCS DE TOURS sous le n° 448 901 249

Aux termes d'une délibération en date du 20 Avril 2021, les associés ont décidé la dissolution de la société à compter du 20 Avril 2021. Et sa mise en liquidation amiable. Mr Jacky FOUSSAISIER, demeurant à SUBLAINES - 1 Rue des Mottiers, agit en qualité de liquidateur et dispense des pouvoirs les plus étendus pour accomplir les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquies le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à SUBLAINES - 1 Rue des Mottiers.
Le dépôt et pièces relatives à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de TOURS.
Pour avis
Le liquidateur

MODIFICATION DE GERANT

SCI LOTOTVEY
Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 10 boulevard Jean Jaures
37510 BAL LAUSSE
382 703 817 RCS TOURS
Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 21/09/2023, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Jean VANCOEEN, gérant, survenu le 24/03/2023 et ont nommé Monsieur Nicolas GIGOU, demeurant 38 rue de l'Alain, 52600 NERESSES SUR SEINE en remplacement de Monsieur VANCOEEN en qualité de gérant.
Pour avis La Gérance

HN AVOCATS

21 rue Edouard Vaillant 37000 TOURS
tours@stasnetlegal.com

B.S. ENVIRONNEMENT - Réduction de capital

B.S. ENVIRONNEMENT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 400 010 euros
renoncé à 846 093 euros
Siège social : Zone Industrielle de Martigny
Rond-point de l'Aviation 37210 PARCAY-MESLAY
492 219 288 RCS TOURS
Aux termes d'un procès-verbal de l'AGE du 7/8/2023 et de la générale du 8/10/2023, le capital social a été réduit d'un montant de 846 093 € euros, pour être ramené de 1 400 010 euros à 846 093 euros par rachat et annulation de 31 parts sociales.
La modification des statuts appelée, la publication des montants préfixionnés publiés et relatives au capital social suivantes :
Article 7 - Capital social
Article 8 mention :
Le capital social est fixé à un million quatre cent mille dix euros (1.400.010 €)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à huit cent quarante-six mille quatre-vingt-neuf euros (846.093 €)
SARL LAURE DES SENS
Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 5 rue Saint-Aubin 37150 BLERIE
Siège de liquidation : 30 route de la Clémence 41400
FAVEROLLES SUR CHER
840 775 805 RCS TOURS
L'AGO du 05/04/2022, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation ; donné quittance au Liquidateur Mlle Anne-Sophie GREZ-CHARLUTEAU, 26 rue de la Croix de Beauchêne 97150 BLERIE et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Tours.
Pour avis
Le Liquidateur

CERFRANCE
CERFRANCE VAL DE LOIRE

6 rue Pasteur
41261 La Chaussée Saint Victor
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOURS du 9 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LI DEVELOPPEMENT
Siège : Granville, 37340 CLERE LES PINS
Durée : quatre-vingt-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : L'acquisition, la souscription, l'investissement, la cession d'un portefeuille de participations, de valeurs mobilières et de biens mobiliers, tous droits y afférents ainsi que leur revente éventuelle ; L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport autorisé, et la vente de tous biens et droits immobiliers ; La construction sur ces terres d'immeubles pour son compte ; L'administration, l'entretien, l'exploitation par bail, location nue ou meublée ou autrement conclus de biens ; La réalisation de tous travaux d'améliorations et de toutes nouvelles installations conformément à la destination des biens pour le compte de la Société ; La fourniture de prestations administratives, stratégiques, juridiques, comptables, financières ou de gestion d'entreprises auprès des filiales dont la société est associée ou actionnaire ; La réalisation d'opérations de trésorerie avec les sociétés liées ; L'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gestion de toutes affaires ou entreprises ; L'embauche, la location de biens meubles, matériels et véhicules ; Les prestations de conseil en développement et en organisation, l'animation, la gestion et le management et les prestations administratives à destination des entreprises ; La production et la commercialisation d'électricité à partir d'énergies renouvelables et en particulier de sources photovoltaïques.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au nom de la société collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Madame Lucie GIRALDET, demeurant 2442 route de Savigné sur Layon, Courcé, 37330 SOUVIGNY
Directeur général : Monsieur Jonathan FLASSARD, demeurant 2442 route de Savigné sur Layon, Courcé 37330 SOUVIGNY
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de TOURS.
POUR AVIS, La Présidente

CERFRANCE VAL DE LOIRE

6 rue Pasteur
41261 La Chaussée Saint Victor
Suivant acte SSP du 12/09/2023 constitution de la SASU :
Hollig Le Grand
Capital social : 160 875 euros.
Siège social : La Gaudrerie 37370 MARRAY
Objet : L'acquisition, la souscription, la gestion d'un portefeuille de participation et de valeurs mobilières, tous droits y afférents ainsi que leur revente éventuelle, dans toutes entreprises ou sociétés commerciales, industrielles, agricoles, immobilières ou autres ; L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport autorisé, et la vente de tous biens et droits immobiliers, baux ou non baux, urbains ou ruraux, meubles ou non meubles ainsi que tous biens immobiliers, quelconques, la construction, l'acquisition, l'entretien, l'administration et l'exploitation par location ou autrement de tous immeubles à usage d'habitat, professionnels ou autres et de tous terrains, l'embauche de tous forces nécessaires à la réalisation de cet objet, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, la fourniture de prestations administratives, stratégiques, juridiques, comptables, financières ou de gestion d'entreprises auprès des filiales dont la société est associée ou actionnaire d'une façon plus générale le développement des activités du groupe, la réalisation d'opérations de trésorerie, de crédit telles que crédi, avances en compte-courant, cautionnement, ... avec les sociétés liées, l'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gestion de toutes affaires ou entreprises.
Président : M. Nicolas GIGOU demeurant au siège social

CERFRANCE VAL DE LOIRE

6 rue Pasteur
41261 La Chaussée Saint Victor
Suivant acte SSP du 12/09/2023 constitution de la SASU :
Hollig Le Grand
Capital social : 160 875 euros.
Siège social : La Gaudrerie 37370 MARRAY
Objet : L'acquisition, la souscription, la gestion d'un portefeuille de participation et de valeurs mobilières, tous droits y afférents ainsi que leur revente éventuelle, dans toutes entreprises ou sociétés commerciales, industrielles, agricoles, immobilières ou autres ; L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport autorisé, et la vente de tous biens et droits immobiliers, baux ou non baux, urbains ou ruraux, meubles ou non meubles ainsi que tous biens immobiliers, quelconques, la construction, l'acquisition, l'entretien, l'administration et l'exploitation par location ou autrement de tous immeubles à usage d'habitat, professionnels ou autres et de tous terrains, l'embauche de tous forces nécessaires à la réalisation de cet objet, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, la fourniture de prestations administratives, stratégiques, juridiques, comptables, financières ou de gestion d'entreprises auprès des filiales dont la société est associée ou actionnaire d'une façon plus générale le développement des activités du groupe, la réalisation d'opérations de trésorerie, de crédit telles que crédi, avances en compte-courant, cautionnement, ... avec les sociétés liées, l'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gestion de toutes affaires ou entreprises.
Président : M. Nicolas GIGOU demeurant au siège social

Etude Notariale de Maître MODOT et Maître DOURDOUILLE

19, Avenue Du Colonel Soufflet
37150 LA CROIX-EN-TOURAINE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI FOUSSAISIER
Au capital de 150 €
Dont le siège est à 1 Rue des Mottiers
37310 - SUBLAINES
Immatriculée au RCS DE TOURS sous le n° 448 901 249
Mr Jacky FOUSSAISIER, demeurant à SUBLAINES - 1 Rue des Mottiers, agit en qualité de liquidateur et dispense des pouvoirs les plus étendus pour accomplir les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquies le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à SUBLAINES - 1 Rue des Mottiers.
Le dépôt et pièces relatives à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de TOURS.
Pour avis
Le liquidateur


Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23 de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

Copie d'écran de la mise en ligne de l'Avis d'enquête au public

 **Les services de l'État en
Indre-et-Loire**

Actualités ▾ Actions de l'État ▾ Services de l'État ▾ **Publications ▾** Démarches ▾

Accueil > Publications > Enquêtes publiques en cours > Forage Les Patureaux à Noyant-de-Touraine

Forage Les Patureaux à Noyant-de-Touraine

Mis à jour le 18/09/2023

Il sera procédé en mairie de Noyant-de-Touraine à une enquête publique relative à la demande présentée par le S.I.A.E.P Noyant Pouzay Trogues, aux fins de réaliser les travaux nécessaires à l'exploitation et à l'instauration de périmètres de protection du forage des Patureaux à Noyant-de-Touraine.

Le dossier d'enquête, sur support papier, sera consultable 9 octobre 2023 à 9h00 au 8 novembre 2023 à 17h00 en mairie de Noyant-de-Touraine.

Monsieur Roland LESSMEISTER a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Indre-et-Loire : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre sera à la disposition du public en mairie de Noyant-de-Touraine (1 place de la Mairie) qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr. Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Noyant-de-Touraine :

- Le lundi 9 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 26 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 8 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par monsieur Michel Forgeon (président du SIAEP) - Tél. 02.47.65.82.03 - mairie@noyant-de-touraine.fr

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public à la préfecture et à la mairie de Noyant-de-Touraine un an après la date de clôture de l'enquête.

[Télécharger: Avis d'enquête pour affichage](#) ↓
FDF - 0,05 Mb - 18/09/2023

[Télécharger: Arrêté d'ouverture d'EP signé](#) ↓
FDF - 0,09 Mb - 18/09/2023

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAIN (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

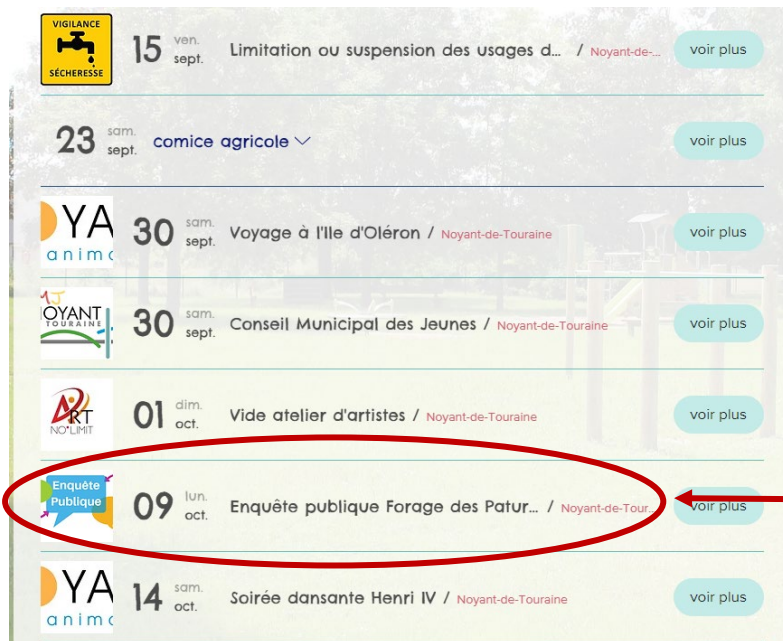
Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

ANNEXE 7

Copie d'écran du site internet de la Commune de NOYANT DE TOURAINE



Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAIN (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

ANNEXE 8

Type de lettre recommandée envoyée aux propriétaires de parcelles concernées par l'établissement des Périmètres de Protection du forage et Accusés-Réception de ses destinataires

**SIAEP DE NOYANT DE TOURAINE -
POUZAY – TROGUES**

Adresse :
En Mairie de
1 place de la Mairie
37800 NOYANT DE TOURAINE
Tél : 02 47 65 82 03
mail : mairie@noyant-de-touraine.fr

Le Président,

à

NOM PRENOM
ADRESSE 1
ADRESSE 2
CP VILLE

à NOYANT DE TOURAINE,
le _____ 2023

Recommandé avec Accusé de Réception

CIVILITE,

Le SIAEP DE NOYANT DE TOURAINE est propriétaire du nouveau forage d'eau potable des Patureaux à NOYANT DE TOURAINE, destiné à la consommation humaine. A ce titre, le Syndicat doit garantir une eau de qualité à tous ses abonnés. Pour ce faire, un dispositif de périmètres de protection des captages est rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 9 janvier 1992 et officialisé par une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP).

Propriétaire d'une ou plusieurs parcelles situées dans cette zone de protection du nouveau forage des Patureaux à NOYANT DE TOURAINE, ce courrier vise à vous informer de l'ouverture d'une enquête publique associée à cette procédure de DUP. Afin de valider l'état parcellaire des périmètres de protection rapprochée et de recueillir l'avis des personnes concernées, une enquête publique et parcellaire est organisée conformément aux dispositions du code de la santé publique et selon les modalités précisées par l'arrêté préfectoral joint.

Des périmètres de protection sont définis autour du forage et des mesures (servitudes) y sont instaurées afin de préserver la qualité des eaux. Ainsi, dans les périmètres dits de « protection immédiate et rapprochée », certaines activités, installations ou dépôts jugés dangereux pour la ressource en eau pourront faire l'objet d'une interdiction ou d'une réglementation.

L'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection autour de ce nouveau forage **aura lieu du _____ au _____ 2023 inclus**, sur la commune de NOYANT DE TOURAINE.

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

Toutes les précisions vous seront apportées dans le dossier prévu à cet effet et disponible dans les locaux de la Mairie de NOYANT DE TOURAINE et si nécessaire, par le commissaire-enquêteur qui y siègera lors de permanences :

• à la Mairie de NOYANT DE TOURAINE :

- le _____, de _____,
- le _____, de _____,
- le _____, de _____.

En exécution des articles 5 ou 6 du décret n° 55-22 du 04 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière, les propriétaires intéressés sont tenus de fournir toutes indications utiles relatives à leur identité ou à défaut de donner tous les renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels. Vous trouverez ci-joint, une copie de votre fiche parcellaire ; si vous avez des compléments à apporter à ce document, je vous serais reconnaissant de bien vouloir le modifier et le transmettre, au plus tard le _____ 2023 (date d'expiration du délai de dépôt des dossiers), à la Mairie de NOYANT DE TOURAINE.

Je vous demande de bien vouloir informer vos locataires ou exploitants de cette notification et vous prie de croire, CIVILITE, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Michel FORGEON

PJ : - copie de l'arrêté préfectoral n° _____ du _____ 2023
- copie de votre fiche parcellaire pour vérification

En provenance de :
~~M. GOURON J-Charles~~
~~4 Chemin de Sarouva~~
~~37800 NOYANT-DE-TOURAINÉ~~

Présenté / Avisé le : 23 / 09 / 2023
 Distribué le : 23 / 09 / 2023

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : AR 1A 206 924 0132 9



Renvoyer à **FRAB**

SIAEP NOYANT-POUZAY-TROGUES,
1 Place de la Mairie
37800 NOYANT-DE-TOURAINÉ



En provenance de :
~~M. COURSON Gilles~~
~~3 Impasse de la Sauvare~~
~~37800 NOYANT-DE-TOURAINÉ~~

Présenté / Avisé le : 22 / 10 / 2023
 Distribué le : 22 / 10 / 2023

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : AR 1A 206 924 0128 2



Renvoyer à **FRAB**

SIAEP NOYANT-POUZAY-TROGUES
1 Place de la Mairie
37800 NOYANT-DE-TOURAINÉ



En provenance de :
~~GFA du Temple~~
~~par M. BALZEAU J Pierre~~
~~Le Temple~~
~~37420 COURCOVE~~

Présenté / Avisé le : 22 / 09 / 23
 Distribué le : 29 / 09 / 23

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : AR 1A 206 924 0129 9



Renvoyer à **FRAB**

SIAEP NOYANT-POUZAY-TROGUES
1 Place de la Mairie
37800 NOYANT-DE-TOURAINÉ



En provenance de :
~~Mme Marie FRADET Alain
Route de Fontaines
37800 NOYANT-DE-TOURAINÉ~~

LA POSTE
**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**
Numéro de l'AR : **AR 1A 206 924 0130 5**

SR62 V2-HU2 SL 003620 P16-01/23

Présenté / Avisé le : 22/09/23
Distribué le : 22/09/23

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

FRAB

SIAEP NOYANT-POUZAY-TROGUES
1 Place de la Mairie
37800 NOYANT-DE-TOURAINÉ

En provenance de :
~~Mme Marie MONDIEU Alain
La Jourdaine
37200 TROGUES~~

LA POSTE
**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**
Numéro de l'AR : **AR 1A 206 924 0131 2**

SR62 V2-HU2 SL 003620 P16-01/23

Présenté / Avisé le : 22/09/23
Distribué le : 22/09/23

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

FRAB

SIAEP NOYANT-POUZAY-TROGUES
1 Place de la Mairie
37800 NOYANT-DE-TOURAINÉ

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINÉ (37) et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23
de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire
Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER
par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23



☎ : 02.47.65.82.03

@ : mairie@noyant-de-touraine.fr

Site : www.noyant-de-touraine.fr

ATTESTATION

Je soussigné Monsieur Théo CHAMPION-BODIN, Maire de NOYANT-DE-TOURAINE, certifie avoir reçu le courrier du SIAEP NOYANT-POUZAY- TROGUES concernant l'ouverture de l'enquête publique.

Fait à Noyant-de-Touraine, le *23 septembre 2023*.

Le Maire,
Théo CHAMPION-BODIN



MAIRIE DE NOYANT-DE-TOURAINE 1 place de la Mairie 37800 NOYANT-DE-TOURAINE
La Mairie vous accueille : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 13h30 à 17h ; samedi de 8h30 à 11h30

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**


Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire
Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

Rapport de vérification du fonctionnement et de l'entretien d'une installation d'assainissement non collectif

Date du rapport : 28/03/2023																					
 <h3 style="text-align: center;">VERIFICATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</h3> <p style="text-align: center; font-size: small;">Article L2224-8 du code général des collectivités territoriales</p>																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Date de la visite : 15/02/2023 Numéro de dossier : 37176 ZK005001 Adresse : 1 ROUTE DES FONTAINES Commune : NOYANT-DE-TOURAINES Section et numéro de la parcelle : ZK 0050 Parcelles associées : - </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Technicien : [REDACTED] Date du dernier contrôle de fonctionnement : / Date visite de vérification des travaux : / Date avis SATESE sur le projet : / Date avis SATESE sur les travaux : / </td> </tr> </table>		Date de la visite : 15/02/2023 Numéro de dossier : 37176 ZK005001 Adresse : 1 ROUTE DES FONTAINES Commune : NOYANT-DE-TOURAINES Section et numéro de la parcelle : ZK 0050 Parcelles associées : -	Technicien : [REDACTED] Date du dernier contrôle de fonctionnement : / Date visite de vérification des travaux : / Date avis SATESE sur le projet : / Date avis SATESE sur les travaux : /																		
Date de la visite : 15/02/2023 Numéro de dossier : 37176 ZK005001 Adresse : 1 ROUTE DES FONTAINES Commune : NOYANT-DE-TOURAINES Section et numéro de la parcelle : ZK 0050 Parcelles associées : -	Technicien : [REDACTED] Date du dernier contrôle de fonctionnement : / Date visite de vérification des travaux : / Date avis SATESE sur le projet : / Date avis SATESE sur les travaux : /																				
Propriétaire : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Nom et prénom [REDACTED]</td> <td style="width: 50%;">Tél. :</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Adresse : LES FONTAINES 37800 NOYANT DE TOURAINES</td> </tr> </table>		Nom et prénom [REDACTED]	Tél. :	Adresse : LES FONTAINES 37800 NOYANT DE TOURAINES																	
Nom et prénom [REDACTED]	Tél. :																				
Adresse : LES FONTAINES 37800 NOYANT DE TOURAINES																					
Occupant : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Nom et prénom [REDACTED]</td> <td style="width: 50%;">Tél. :</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Adresse : LES FONTAINES 37800 NOYANT DE TOURAINES</td> </tr> </table>		Nom et prénom [REDACTED]	Tél. :	Adresse : LES FONTAINES 37800 NOYANT DE TOURAINES																	
Nom et prénom [REDACTED]	Tél. :																				
Adresse : LES FONTAINES 37800 NOYANT DE TOURAINES																					
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Service : SATESE 37</td> <td style="width: 50%;">Tél. : 02-47-29-47-37</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Adresse : 37082 TOURS CEDEX 2</td> </tr> </table>		Service : SATESE 37	Tél. : 02-47-29-47-37	Adresse : 37082 TOURS CEDEX 2																	
Service : SATESE 37	Tél. : 02-47-29-47-37																				
Adresse : 37082 TOURS CEDEX 2																					
CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Nombre de pièces principales* : 5 Dont nombre de chambres : 3 Nature de l'habitation : Maison individuelle Année de construction de l'habitation : 1974 Année de réalisation de l'assainissement : Environ 1981 </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Nombre d'habitants : 3 Nombre d'équivalents habitants : Durée d'occupation (j/an) : 365 Type d'alimentation (eau) : Puits mais raccordable Conso. d'eau annuelle : N.R. m³ </td> </tr> </table> <p style="font-size: x-small;">* Une pièce principale est une pièce sèche destinée au séjour ou au sommeil d'une surface minimale de 7 m² munie d'un ouvrant donnant sur l'extérieur.</p>		Nombre de pièces principales* : 5 Dont nombre de chambres : 3 Nature de l'habitation : Maison individuelle Année de construction de l'habitation : 1974 Année de réalisation de l'assainissement : Environ 1981	Nombre d'habitants : 3 Nombre d'équivalents habitants : Durée d'occupation (j/an) : 365 Type d'alimentation (eau) : Puits mais raccordable Conso. d'eau annuelle : N.R. m ³																		
Nombre de pièces principales* : 5 Dont nombre de chambres : 3 Nature de l'habitation : Maison individuelle Année de construction de l'habitation : 1974 Année de réalisation de l'assainissement : Environ 1981	Nombre d'habitants : 3 Nombre d'équivalents habitants : Durée d'occupation (j/an) : 365 Type d'alimentation (eau) : Puits mais raccordable Conso. d'eau annuelle : N.R. m ³																				
Zones à sensibilité particulière : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">- Zone de périmètre de protection de captage d'eau potable (enjeu sanitaire) :</td> <td style="width: 30%;">Oui</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><i>Si oui, quelle zone ?</i> : Périmètre de protection rapproché (PPR)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Zone inondable (Atlas, information d'inondabilité...) :</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><i>Si atlas zone inondable, type d'aléa :</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Proximité de cavités souterraines :</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><i>Si oui, distance (m) :</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Zone de baignade (enjeu sanitaire) :</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><i>Si oui distance (m) :</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Autres zones sensibles (enjeu sanitaire) :</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><i>Ex : cressonnières, pisciculture...</i></td> <td></td> </tr> </table>		- Zone de périmètre de protection de captage d'eau potable (enjeu sanitaire) :	Oui	<i>Si oui, quelle zone ?</i> : Périmètre de protection rapproché (PPR)		- Zone inondable (Atlas, information d'inondabilité...) :	Non	<i>Si atlas zone inondable, type d'aléa :</i>		- Proximité de cavités souterraines :	Non	<i>Si oui, distance (m) :</i>		- Zone de baignade (enjeu sanitaire) :	Non	<i>Si oui distance (m) :</i>		- Autres zones sensibles (enjeu sanitaire) :	Non	<i>Ex : cressonnières, pisciculture...</i>	
- Zone de périmètre de protection de captage d'eau potable (enjeu sanitaire) :	Oui																				
<i>Si oui, quelle zone ?</i> : Périmètre de protection rapproché (PPR)																					
- Zone inondable (Atlas, information d'inondabilité...) :	Non																				
<i>Si atlas zone inondable, type d'aléa :</i>																					
- Proximité de cavités souterraines :	Non																				
<i>Si oui, distance (m) :</i>																					
- Zone de baignade (enjeu sanitaire) :	Non																				
<i>Si oui distance (m) :</i>																					
- Autres zones sensibles (enjeu sanitaire) :	Non																				
<i>Ex : cressonnières, pisciculture...</i>																					
23/02/2018 FOR5P/R4P 05-3	N° dossier : 37176 ZK005001																				
Page 1/6																					

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINES (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

Date du rapport : 28/03/2023

EVALUATION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaire ou environnementaux		
	<input type="checkbox"/> : Non	<input checked="" type="checkbox"/> : Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> : Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L.1331-1-1- du code de la santé publique		
	- Mise en demeure de réaliser une installation conforme - Travaux à réaliser dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)	Installation non-conforme >Danger pour la santé des personnes		
<input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	- Travaux obligatoires sous 4 ans - Travaux dans un délai de 1 an si vente		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non-conforme	Installation non-conforme >Danger pour la santé des personnes	Installation non-conforme >Risque environnemental avéré
	- Travaux dans un délai de 1 an si vente	> - Travaux obligatoires sous 4 ans - Travaux dans un délai de 1 an si vente	- Travaux obligatoire sous 4 ans - Travaux dans un délai de 1 an si vente
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	>	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation	

AVIS DU SPANC-SATESE : **Non conforme**

Commentaires / interventions demandées :

Installation présentant un dysfonctionnement majeur :

- Mise en charge du dispositif de traitement. Présence d'eaux dans les canalisations.

De plus, il est à signaler :

- Présence de corrosion au niveau de la fosse.
- Profondeur de la fosse importante. Risque de surcharge et d'écrasement si la résistance de la fosse n'est pas compatible. Entretien difficile.
- Profondeur du dispositif de traitement importante. Risque de dysfonctionnement par mauvaise oxygénation du massif filtrant à court ou moyen terme.
- Présence importante de terre humide dans le regard de bouclage.
- Absence de ventilation d'extraction des gaz de fermentation. Risque d'odeurs voire de corrosion des ouvrages en béton.
- Dimensions du dispositif de traitement non déterminées avec précision.

Au vu de ces éléments, une réhabilitation complète de l'assainissement est à prévoir.

La fréquence de contrôle est de 10 ans conformément au règlement du SPANC-SATESE37.

NB : lorsque le dispositif de traitement est à réhabiliter, avant de mettre en œuvre la réalisation de ces travaux, un dossier de demande de pose d'une installation d'assainissement non collectif est à retirer en mairie.
Ce rapport de contrôle peut être utilisé dans le cadre du diagnostic lors de la vente de l'habitation s'il est daté de moins de 3 ans lors de la signature de l'acte de vente.

Date du rapport : 28/03/2023

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT**Terrain :**

- Superficie totale de la parcelle (m ²) : 8 900	
- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?	Oui

- Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ?	Oui
Est-il destiné à la consommation humaine ?	Oui
<i>Si non, son usage :</i>	
<i>Distance par rapport au dispositif de traitement (m) :</i>	

- Présence d'un captage d'eau sur un terrain voisin ? (puits ou forage)	Oui
Est-il destiné à la consommation humaine ?	Oui (captage AEP)
<i>Si non, son usage :</i>	
<i>Distance par rapport au dispositif de traitement (m) :</i>	

- Existe-t-il un exutoire superficiel ?	Oui
<i>Si oui, type d'exutoire :</i> Mare	

- Appréciation de l'aptitude du sol à l'infiltration : /	
--	--

Destination des eaux pluviales :

- Evacuation des eaux pluviales : Mare	
--	--

IMPLANTATION DU SYSTEME

- Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système ?	Non
<i>Si oui, lesquels ? :</i>	

- La filière d'assainissement (prétraitement et traitement) est-elle conforme par rapport aux textes réglementaires et techniques en vigueur lors de sa réalisation ? : ?	
---	--

Implantation :

- Le traitement est-il positionné à au moins :	
- 5 m de l'habitation ?	Oui
<i>Si non, distance (m) :</i>	
- 3 m de tout arbre ?	Oui
<i>Si non, distance (m) :</i>	
- 3 m des limites de la parcelle ?	Oui
<i>Si non, distance (m) :</i>	
- 35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine ?	Oui
<i>Si non, distance (m) :</i>	
- Aménagement du dispositif :	
- Absence de recouvrement par revêtement étanche ?	Oui
- Absence de circulation ou de stationnement de véhicule ?	Oui

COLLECTE DES EAUX USEES

- Existe-t-il un regard de collecte ?	Oui
Remarques : Regards de collecte	

Date du rapport : 28/03/2023

PRETRAITEMENT

- Ouvrage(s) de prétraitement existant(s) :

- **Fosse toutes eaux** :

Fosse : **Accessible**
 Volume de la fosse : **3,0 m³ (selon facture de vidange)**
 Eaux collectées : **Toutes eaux**
 Etat : **Corrosion**
 Matériaux de la fosse : **Béton**

- **Préfiltre(s)** :

Préfiltre(s) : **Accessible(s)**
 Préfiltre intégré : **Oui**

- Eaux non prétraitées : Pas de remarque

Ventilation :

- La ventilation est-elle correctement conçue ? Non

Entretien (vidange) :

- Fréquence d'entretien :

- Date de la dernière vidange : 16/08/2021

- Document justificatif : Oui

- Volume vidangé : 3 m³

- Lieu d'élimination : station d'épuration

- Vidangeur : PROTEC
 LA SACRISTIE, 37800 NOUATRE

- Mesure du niveau de boue : /

- Observations sur la vidange : Autres vidanges similaires le 20/06/2019

TRAITEMENT

- Absence de traitement ? Non

- Dispositif de traitement : **Epandage souterrain en tranchées d'épandage**
 Accessible

Eaux collectées : Toutes eaux

- Dimensions : Non déterminées avec précision

Regard de répartition :

- Existe-t-il un regard de répartition ? Oui

- Remarques : Présence importante d'eaux dans le regard

Regard de contrôle :

- Existe-t-il un (ou plusieurs) regard(s) de contrôle ? Oui

- Nombre pour le bouclage : 1

- Nombre pour la collecte : 0

- Remarques : Présence importante de terre humide dans le regard

Date du rapport : 28/03/2023

DISPERSION DES EFFLUENTS

- Existe-t-il un rejet d'effluents vers le milieu naturel superficiel ?	Non
- Existe-t-il un rejet d'effluents dans le sous-sol ?	Oui
Nature du rejet traité : toutes eaux	
- Rejet dans un puits d'infiltration conforme à la réglementation ?	Non
- Remarques : /	

RELEVAGE

Présence d'un dispositif de relevage (pompe) ?	Non
Bon fonctionnement du relevage ?	Pas de relevage à contrôler

Fait à Parçay-Meslay, le 28/03/2023

Le président

J. PELICOT


NB :

- Le rapport n'est valable que dans sa totalité (la conclusion ne peut être séparée du reste du rapport).
- L'intervention ne porte que sur les éléments visibles et accessibles de l'installation au moment de la visite.
- Cette intervention ne garantit pas les essais d'écoulement d'eau (eaux usées, eaux pluviales, etc.).
- Ce rapport sera nul de plein droit si le propriétaire procède à des interventions de nature à modifier le constat établi.
- Ce constat ne préjuge pas des modifications futures sur les caractéristiques de l'habitation (caractéristiques définies dans l'encadré page 1) notamment sur le nombre de pièces principales, le nombre d'habitants, le type de résidence (principale ou secondaire) et le type d'usage.

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINNE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

Procès-Verbal de Synthèse du Commissaire Enquêteur

M. Roland LESSMEISTER
Commissaire Enquêteur

Monsieur Michel FORGEON,
Président du Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable de
NOYANT DE TOURAINE, POUZAY et TROGUES
1 Place de la Mairie
37000 NOYANT DE TOURAINE

NOYANT DE TOURAINE, le 9 novembre 2023

Objet :

Procès-Verbal de Synthèse sur l'Enquête Publique relative à la Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'exploitation du forage des Pâturaux à Noyant-de-Touraine, à l'Autorisation Environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine et Parcelaire en vue de l'établissement et de la Déclaration d'Utilité Publique des périmètres réglementaires de protection autour du forage.

Références :

- Arrêté de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire en date du 13 Septembre 2023
- Article R.123-18 du Code de l'Environnement.

Monsieur le Président,

Conformément à la réglementation de l'enquête publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le Procès-Verbal de Synthèse relatif à l'enquête citée en objet.


A l'occasion de la remise de ce procès- verbal, la possibilité m'est laissée également de pouvoir compléter les informations que je juge nécessaires.

Après la remise du présent procès-verbal, vous devrez produire et me transmettre un mémoire en réponse sous 15 jours soit au plus tard le 1^{er} décembre 2023, conformément à l'article de seconde référence. Ce mémoire comme le procès-verbal seront annexés au rapport d'enquête et par conséquent rendus public.

Dans le cas présent, 2 observations du public ont été enregistrées. Je vous demanderai donc de bien vouloir commenter ces deux observations au titre de l'avis du porteur de projet et de répondre à la question complémentaire du Commissaire Enquêteur qui vous est posée.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Roland LESSMEISTER
Commissaire Enquêteur


Michel Forgeon
Président du SIAEP



**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcelaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire
Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PROCES VERBAL DE SYNTHESE ET DES OBSERVATIONS DE L'ENQUETE PUBLIQUE

(Code de l'Environnement article R.123-18)

- Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'exploitation du forage des Pâtureaux à Noyant-de-Touraine,
- Préalable à l'Autorisation Environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine,
- Parcellaire en vue de l'établissement et de la Déclaration d'Utilité Publique des périmètres règlementaires de protection autour du forage.

L'Enquête Publique a été prescrite par Arrêté de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire en date du 13/09/23.

Cette enquête a été conduite par Roland LESSMEISTER, Commissaire Enquêteur désigné par Madame Anne LEFEBVRE-SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans, en date du 29 août 2023 sous numéro E23000146/45.

L'information du public a été réglementairement réalisée par :

- Un affichage permanent de l'Avis d'Enquête à partir du 22 septembre 2023. Cet affichage a été constaté par le Commissaire Enquêteur.
- Quatre diffusions dans le cadre des annonces légales, les 23 et 24 septembre puis les 14 et 15 octobre 2023 dans les journaux "La Nouvelle République" et "La Nouvelle République du Dimanche", tous deux agréés par le Préfet d'Indre et Loire pour diffuser les annonces légales.
- Une diffusion sur le site internet de l'autorité organisatrice de l'enquête à partir du 18 septembre 2023.

Une information complémentaire a été réalisée par la Commune de NOYANT DE TOURAINE sur son site Internet à partir du 22 septembre 2023.

L'ouverture de l'enquête au public a eu lieu le 9 octobre 2023 pour une période de 31 jours jusqu'au 8 novembre 2023 à 17h00.

Le dossier de projet sous format papier et sous format numérique complet a été tenu à disposition du public aux jours et heures d'ouvertures habituels de la Mairie de NOYANT DE TOURAINE.

Le public pouvait également consulter ce dossier de projet 24h/24 durant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Préfecture d'Indre et Loire à l'adresse mentionnée dans l'arrêté d'organisation.

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

Les personnes intéressées pouvaient déposer leurs observations :

- Par écrit sur le registre d'observations papier dans les locaux de la Mairie de NOYANT DE TOURAINE
- En déposant tous documents dans ce même registre.
- Par courrier postal à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Mairie de NOYANT DE TOURAINE
- Par voie dématérialisée sur l'adresse électronique dédiée mentionnée dans l'arrêté d'organisation.

Le Commissaire Enquêteur s'est tenu à disposition du public au cours de 3 permanences dans les locaux de la Mairie de NOYANT DE TOURAINE, les 9 et 26 octobre et le 8 novembre 2023.

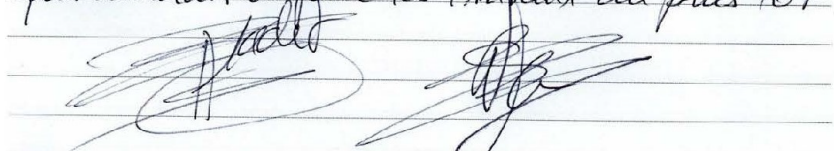
2 visites ont été enregistrées, et 2 observations ont été déposées au cours de ces permanences.

Nombre d'observations écrites et/ou déposées sur les registres	2
Nombre d'observations transmises par courrier postal	0
Nombre d'observations transmises par voie électronique	0
Nombre d'observations orales	0
Nombre total d'observations	2
Nombre de personnes reçues au cours des permanences	3

La copie intégrale de ces observations est reproduite ci-après :

Observation n°1

M. et Mme FRADET Alain et Brigitte
 avons rencontré M. LESSMEISTER, et lui avons
 confirmé notre souhait de changer notre système
 d'assainissement cela nous tient à cœur mais,
 nous n'avons pas beaucoup de revenus de retraites
 et sommes obligés d'attendre d'avoir les moyens
 financiers peut-être en ayant de l'aide financière
 qui aiderait à faire les travaux au plus tôt



Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
 et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23
 de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire
 Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER
 par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

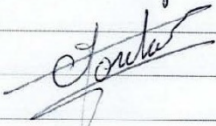
Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
 et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23
 de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire
 Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER
 par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

Observation n°2

Mr MONTIER Alain (agriculteur)
 Sur le périmètre rapproché (jaune) il aurait été plus sage de laisser en herbe les parcelles cultivées en céréales et avoir une indemnité compensatoire pour la perte de revenu, ça été demandé par plusieurs agriculteurs mais personne ne veut payer.



Il vous est demandé de bien vouloir répondre aux questions posées par le public, ou d'émettre votre avis sur les sujets abordés dans ces observations

Question complémentaire du Commissaire Enquêteur :

Aujourd'hui, les besoins en eau du SIAEP sont de l'ordre de 145 000 m³/an (60 000 m³/an - 40% puisés dans la source des Pâtureaux, et 85 000 m³/an - 60% achetés à la Commune de SAINTE MAURE DE TOURAINE).

Le dossier soumis au public avance un volume d'eau tiré du forage de 105 000 m³/an, soit 20 000 m³/an de plus qu'acheté actuellement.

Si la proportionnalité du mélange des eaux reste identique à celle d'aujourd'hui, le volume final nécessaire projeté par le SIAEP pourrait être dans ce cas de 175 000 m³/an représentant ainsi une augmentation globale de 20 % du volume actuel (70 000 m³/an - 40% puisés dans la source des Pâtureaux, et 105 000 m³/an - 60% puisés depuis le forage des Pâtureaux).

Le nouveau volume tiré du forage sera-t-il mélangé avec l'eau captée depuis la source des Pâtureaux dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui ou la source des Pâtureaux sera-t-elle moins sollicitée ?

Si la proportion du mélange des eaux reste identique à aujourd'hui, sur quelle base s'appuie cette augmentation globale ?

A NOYANT DE TOURAINE le 9 novembre 2023
 Roland LESSMEISTER
 Commissaire Enquêteur



Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
 et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23
 de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire
 Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER
 par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23
PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâtureaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
 et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23
 de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire
 Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER
 par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

Mémoire en Réponse du Maître d'Ouvrage

De : [michel Forgeon](#)
À : [SIAEP NOYANT DE TOURAINE; Maire de Noyant-de-Touraine](#)
Objet : Commentaires relatifs au procès verbal de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de l'exploitation du nouveau forage
Date : lundi 13 novembre 2023 22:28:32
Pièces jointes : [Réponse au commissaire enquêteur page 1.docx](#)
[Réponse au commissaire enquêteur page 2 signature.ipeq](#)

Monsieur le commissaire enquêteur

Vous voudrez bien trouver en pièces jointes mes commentaires à la suite de la remise du procès-verbal de synthèse sur l'enquête publique en vue de l'exploitation du nouveau forage à Noyant de Touraine que vous m'avez remis le 9 novembre 2023.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire M. le commissaire enquêteur à l'expression de mon entière considération.

Pour le syndicat d'eau Noyant Pouzay Trogues (SIAEP)

Le Président

Michel Forgeon

**Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable
de Noyant de Touraine, Pouzay et Trogues (SIAEP)
1 Place de la mairie
37800 Noyant de Touraine**

***Objet : enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique en vue de l'exploitation du forage des Pâturaux à Noyant de Touraine destinée à des fins de consommation humaine .
Procès-verbal de synthèse établi par M. Roland Lessmeister, commissaire enquêteur.***

Noyant de Touraine le 13 novembre 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur

A la suite de la remise du procès-verbal de synthèse sus visé que vous m'avez remis le 9 novembre 2023, vous avez souhaité connaître mes commentaires sur les deux observations du public que vous avez enregistrées.

A savoir :

Observation 1, de la part de M. et Mme Fradet, propriétaire de la parcelle cadastrée section ZK N° 39, 40,50, situé dans le périmètre rapproché des deux forages, relative à la remise en état de leur système d'assainissement non collectif.

La commune de Noyant de Touraine assumant sa responsabilité SPANC, grâce à son adhésion au SATESE 37, a fait établir le 28 mars 2023 un rapport qui enjoint les consorts Fradet à réaliser une installation conforme à la réglementation dans les meilleurs délais (sous 4 ans, et sous 1 an en cas de vente).

Comme ils l'indiquent dans le procès-verbal, ces derniers seraient prêts à s'engager pour réaliser les travaux dès que possible, mais ne disposeraient pas de revenus suffisants.

Selon les informations dont je dispose actuellement, la commune de Noyant de Touraine pourraient leur suggérer de bénéficier d'un prêt à taux zéro sur 15 ans d'un montant maximum de 10 000 € (Eco-PTZ), de s'adresser à leur caisse de retraite pour bénéficier éventuellement d'une aide financière, voire de l'ANAH. Cette démarche sera donc proposée à la commune.

Observation n°2 de la part de M. Montier, agriculteur, propriétaire de la parcelle cadastrée section ZK n°5 situé également dans le périmètre rapproché, qui s'interroge sur l'indemnité de compensation dont il pourrait bénéficier en cas de perte de revenus, s'il laissait sa parcelle en herbes.

Dans ce périmètre sont interdites ou réglementées toutes activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau en ayant une incidence qualitative directe ou indirecte sur l'horizon géologique (Cénomaniens) renfermant l'aquifère exploité.

En sachant notamment que l'épandage de fumier, d'engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols est soumis à la réglementation générale, ainsi que l'épandage de tous produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures (produits phytosanitaires ou apparentés), selon le rapport et l'avis en date du 25 juin 2021 de Mme Galia, hydrogéologue agréé et désigné par l'ARS du Centre-Val de Loire.

**Enquête Publique relative à la DUP d'exploitation du forage des Pâturaux à des fins de consommation humaine à NOYANT DE TOURAINE (37)
et à la DUP et Parcellaire relative à la création des périmètres de protection de ce forage.**

Enquête ouverte du 9 octobre 2023 au 8 novembre 2023 par Arrêté du 13/09/23

de Mme Nadia SEGHIER Secrétaire Générale, par délégation de M. Patrice LATRON Préfet d'Indre et Loire

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision de Mme Anne LEFEBVRE SOPPELSA Présidente Déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans n°E23000146/45 du 29/08/23

PARTIE 1 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES ANNEXES

Par ailleurs une réflexion et un processus de reconquête de la qualité de l'eau sur l'aire du bassin de captage a été engagé sans que pour autant un dispositif efficient soit mis en place actuellement à l'égard des cultures.

Questions complémentaires du commissaire enquêteur concernant les volumes tirés après la mise en service du forage.

Le nouveau volume tiré du forage sera-t-il mélangé avec l'eau captée depuis la source des Pâtureaux dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui ou la source des Pâtureaux sera-t-elle moins sollicitée ? Si la proportion du mélange des eaux reste identique à aujourd'hui, sur quelle base s'appuie cette augmentation globale ?

Afin de maintenir la qualité de l'eau pour la consommation humaine le dispositif actuel s'effectue en mélangeant l'eau du forage des Pâtureaux, pour 40 %, avec celle achetée à la commune de Ste Maure issue du cénoomanien, pour 60 %.

Il faut tout d'abord se souvenir que le syndicat d'eau a signé le 3 avril 1992 la convention pour « la fourniture d'eau potable par la commune de Sainte Maure, afin d'assurer un mélange d'eau au niveau du réservoir de Noyant de Touraine, permettant de rendre conforme l'eau distribuée avec les normes de teneur en nitrates » pour l'acquisition d'un volume d'eau de 100 m3 par jour (36 500 m3 par an), sauf pour les besoins de défense incendie ; puis de 250 m3 maximum par jour (91 250 m3 par an) suite à un avenant du 20 déc. 2003.

Ainsi, les conditions évoluent depuis 30 ans, puisque l'achat s'élève désormais à 85 000 m3 par an. Avec l'accroissement des pollutions, le pourcentage d'achat d'eau et la production d'eau à la source des Pâtureaux s'est en fait inversé (60% /40%) au fil des années, afin de distribuer une eau potable à la population.

Ne sachant pas quelle sera l'évolution de la population, ni quels seront les taux des teneurs en nitrates, pesticides, PFAS ... dans les prochaines années, au niveau de la source des Pâtureaux, Il est prudent de prévoir une quantité d'eau maximum .suffisante à partir du nouveau forage, afin de desservir correctement dans le futur les populations des trois communes du syndicat d'eau.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire M. le commissaire enquêteur à l'expression de mon entière considération.

Pour le syndicat d'eau Noyant Pouzay Trogues (SIAEP)

Le Président

Michel Forgeon



Copie par courriel à :

- M. le Maire de Noyant de Touraine
- SIAEP